



Daniel Boucher a interprété quelques-uns des grands classiques de Richard Desjardins, parfois seul, parfois en duo.

« Les Mots de Desjardins » marqueront l'histoire du Festival d'été

JACQUES SAMSON
JSamson@lesoleil.com

On ne pouvait trouver mieux que *Les Mots de Desjardins*, retransmis à travers Pierre Falardeau, Éric Lapointe, Garou, Daniel Boucher, Laurence Jalbert, Luc De Larochellière, Julien Poulin, Patrick Huard et Luc Picard pour ouvrir le 35^e Festival d'été de Québec, hier soir, à 21 h 30, sur les plaines d'Abraham. C'était un grand moment du *show-business* québécois! Déjà que les mots du poète de l'Abitibi sont d'une force inouïe, dans la

bouche de ces interprètes et de ces comédiens, ils deviennent magiques et touchent encore plus.

C'est Pierre Falardeau qui a ouvert le spectacle en se lançant dans une tirade anti-américaine plutôt épicée, — pourquoi ne pas profiter du 4 juillet pour frotter les oreilles de l'Oncle Sam?

D'entrée de jeu, l'unique Falardeau a décoché ses flèches. « Aujourd'hui, on est le 4 juillet, fête nationale des Américains. Une belle occasion pour leur chanter *Les Yankees* de Richard Desjardins. »

Soulignant qu'au lendemain du 11 septembre, des journalistes avaient écrit que nous sommes tous des Américains, il a manifesté clairement son désaccord. « Je ne suis pas Américain, je ne veux pas être Américain, je refuse d'être Américain et qu'on parle en mon nom. Je refuse d'être le complice

- Voir FESTIVAL en A 2 ►
□ L'OSQ a du pain sur la planche Page B 1
□ Bongas : à faire damner un saint Page B 2
□ « Disjoncter » de rire Page B 3

Les Québécois paient 21 % plus d'impôt provincial que les Ontariens

STÉPHANE PAQUET
SPaquet@lesoleil.com

■ Pas facile, la vie dans la classe moyenne! En 1999, dernière année pour laquelle les données officielles sont disponibles pour les deux provinces, les Québécois qui ont payé de l'impôt provincial ont versé en moyenne 21 % de plus que leurs voisins ontariens. Et l'écart va se maintenir cette année, malgré les réductions d'impôt annoncées par Québec.

Les chiffres, les voici. Au Québec, 3,28 millions de contribuables ont payé de l'impôt au fisc québécois en 1999, selon une analyse rendue publique en juin par le ministère des Finances du Québec.

Ces contribuables ont versé quelque 13 milliards \$ à l'État québécois, si on enlève un abattement fiscal de 16,5 % de l'impôt de base fédéral (c'est-à-dire des sommes qui sont perçues par le fédéral dans les autres provinces). Le gouvernement québécois a donc reçu une moyenne de 3983 \$ par individu imposé, une fois l'ajustement déduit.

Chez nos voisins ontariens, pour la même année d'imposition, ils étaient 5,1 millions de personnes à payer des impôts provinciaux, selon des données fournies au SOLEIL par le ministère des Finances de l'Ontario. Ces contribuables ont versé 16,7 milliards \$ dans la cagnotte provinciale, soit une moyenne de 3285 \$. La différence : 698 \$ ou 21 % de plus à déboursier pour le contribuable québécois.

Ces 698 \$ de différence sont encore plus significatifs si on tient compte du fait que la famille moyenne ontarienne avait un revenu de 59 053 \$

SEUIL D'IMPOSITION POUR 2002		
	Québec	Ontario
Couple avec un enfant -un revenu de travail -deux revenus*	32 343 33 532	23 789 27 388
Couple avec deux enfants -un revenu de travail -deux revenus*	34 487 36 126	29 612 27 388
Famille monoparentale, un enfant	24 875	23 789
Célibataire (de moins de 65 ans) -vivant seul -partageant un logement	12 400 11 050	10 955 10 955

*Un conjoint gagne 60 % du revenu du ménage et l'autre, 40 %.

Source : ministère des Finances du Québec. Pour l'Ontario, il s'agit d'estimations.

INFOGRAPHIE LE SOLEIL

il y a trois ans. Celui de la famille québécoise s'établissait à 44 736 \$ et celui de la famille canadienne, à 51 418 \$.

Évidemment, ces données ne touchent que l'impôt provincial sur le revenu. Elles ne tiennent pas compte d'autres types de taxes, pas plus que du partage des pouvoirs entre la province et ses municipalités. On peut en effet penser que plus une province aurait diminué son offre de services

► Voir IMPÔT en A 2 ►

600 000 emplois à combler d'ici 2005

MARIE TISON
Presse canadienne

■ MONTRÉAL — Il y aura 592 000 emplois à combler au Québec d'ici 2005. C'est ce qu'a indiqué hier la ministre déléguée à l'Emploi, Agnès Maltais, en rendant public un document préparé par Emploi-Québec, *Le Marché du travail au Québec. Perspectives professionnelles 2001-2005*.

« Ce sont des perspectives exceptionnelles, a déclaré M^{me} Maltais. Cela signifie qu'il y a de l'espoir pour tous ceux qui veulent accéder au marché du travail, il y a de l'espoir pour les jeunes, pour les chômeurs du Québec, pour toutes les régions. »

Elle a expliqué que deux facteurs expliquaient cette importante croissance de l'emploi disponible : la croissance économique, bien sûr, mais aussi le vieillissement de la population. En effet, 57 % des emplois disponibles, soit 338 000, seront vacants en raison de départs à la retraite ou de décès.

« On a aussi ce phénomène ailleurs dans le monde, mais ici, avec l'exceptionnel *baby-boom* dans les années 50 et 60, ça va se produire de façon plus intense », a déclaré la ministre.

Elle a indiqué que le phénomène du vieillissement de la population aura un impact de plus en plus significatif

sur le marché de l'emploi au cours des prochaines années. Ainsi, en 2011, on s'attend à ce que la population active, soit les personnes de 15 à 64 ans, commence à diminuer.

Elle a affirmé que cette nouvelle réalité représentera un défi pour les entreprises. « Les employeurs doivent comprendre qu'on n'est plus dans un contexte de surabondance de main-d'œuvre, a-t-elle lancé. Il y aura ainsi une compétition grandissante entre les entreprises pour attirer et retenir la main-d'œuvre compétente. »

La ministre Maltais a affirmé que le Québec aura le nombre nécessaire de travailleurs pour combler les nouveaux emplois disponibles. Toutefois, il faudra que les compétences de ces travailleurs correspondent aux postes

Voir EMPLOIS en A 2 ►
□ Boulots moins payants Page C 1

Agnès Maltais assure que le Québec ne manquera pas de travailleurs

Fusillade à l'aéroport de Los Angeles



Un policier garde un œil sur un groupe de voyageurs évacués, dans un stationnement de l'aéroport de Los Angeles, après qu'un tireur eut ouvert le feu sur des passagers qui attendaient au comptoir de la compagnie israélienne El Al. C'est le seul attentat à avoir perturbé la fête nationale américaine. Détails en page A 9.

Moratoire de six mois sur la transformation de loyers en condos à Québec

ROBERT FLEURY
RFleury@lesoleil.com

La crise du logement est telle à Québec que la Ville imposera un moratoire de six mois pour la transformation d'édifices à logements en condos!

C'est ce qu'a annoncé au conseil, hier, le vice-président du comité exécutif responsable de l'habitation, Claude Larose, en déposant un avis de motion en ce sens. Jacques Langlois, chef de l'action civique — la formation qui est majoritaire au conseil —, promet d'appuyer le règlement lorsqu'il sera déposé le 19 août.

Le moratoire d'une durée de six mois entrera en vigueur à ce moment-là

seulement, sauf que la Ville a convenu avec la Régie du logement qu'elle serait avisée de toute demande en ce sens d'ici à la fin de cette période.

« Ces demandes ne nous passent jamais entre les mains, car les propriétaires s'adressent à la Régie pour en aviser les locataires concernés. Le règlement nous permettra de juger les demandes de transformation au cas par cas. Si ce sont les locataires qui font une démarche d'achat en copropriété, c'est évident que nous ne nous opposerons pas », a indiqué M. Larose. C'est la situation critique du logement qui amène l'administration

► Voir MORATOIRE en A 2 ►

SOMMAIRE

Actualités	A 3	Économie	C 1
Agenda	B 6	Editorial	A 13
Arts et vie	B 1	Le monde	A 9
Bourses	C 4	Petites annonces	S 10
Bridge	S 14	Québec / Canada	A 6
Capitale et régions	A 10	Sports	S 1
Décès	C 6	Statistiques	S 6
Diversissements	B 7	Télévision	B 4

LA MÉTÉO

Maximum 23, minimum 11
Possibilités d'orages. Vents de 15 à 20 km/h. Détails page S 16

Précipitations (avant-hier)
Ce mois-ci : 9,6 mm Can dernier : 2,3 mm
Cet été : 193,8 mm L'été dernier : 161,9 mm

QUÉBEC,
106^e ANNÉE, N° 184
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTRÉAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 6 27657 00075 9

ACTUALITÉS

UN TEMPS DE FOURNAISE

La chaleur fait un mort

La température corporelle de l'homme de Québec avait atteint 42,2 °C

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

■ La canicule a fait un mort à Québec, mercredi, le jour même de la diffusion du rapport du coroner Claude Paquin sur le décès, en juin 2001, d'un travailleur de scierie victime d'un coup de chaleur.

Il était environ 17 h 30 lorsqu'un piéton d'une quarantaine d'années s'est affaîssi au beau milieu de la rue Desroches, à l'angle du chemin de la Canadienne.

Selon les informations de la police de Québec, qui a porté assistance aux ambulanciers dans cette triste affaire, l'homme souffrait d'un important surplus de poids.

À l'arrivée des secours, l'homme était inconscient et éprouvait des difficultés respiratoires. Il a été conduit à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, où il a rendu l'âme peu de temps après son arrivée.

À l'hôpital, le médecin de garde a noté que la température du corps de la victime frôlait les 43 °C (42,2 °C exactement). Diagnostic: fibrillation ventriculaire et arrêt cardiaque dus à un coup de chaleur. Il faut dire que le mercure a atteint un nouveau sommet record à Québec mercredi. Avec l'indice Humide, il a grimpé à pas moins de 43 °C.

«D'après ce que m'a dit le médecin de garde à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, la cause du décès ne faisait pas de doute. Une enquête du coroner aurait donc été inutile», a indiqué le coroner Jean-Marc Picard, qui a fait annuler l'avis d'enquête au Bureau du coroner.

Selon le Dr Picard, une température interne de 42 °C, «c'est énorme!». «C'est proche de la convulsion. Un enfant dont la température du corps grimpe à 42,2 °C tombe dans le coma.

Dans le cas qui nous intéresse, l'homme était assez corpulent, ce qui fait que son cœur avait plus de difficultés à supporter la chaleur. Il aurait fallu qu'il reste chez lui, tranquille, à l'air climatisé.»

Le 14 juin 2001, Daniel Boulet, 36 ans, est mort d'un coup de chaleur alors qu'il empaillait des lattes de bois à la Scierie Tech de Lac-Mégantic sous un soleil de plomb. À l'hôpital, la température de son corps a grimpé jusqu'à 41,7 °C. Le travailleur n'a jamais pu sortir de son coma.

Dans son rapport, le coroner Claude Paquin écrit qu'aucun intervenant n'a songé, dans les premières heures, que l'état comateux de M. Boulet pouvait avoir été causé par un coup de chaleur.

Comme la CSST, le coroner Paquin presse les employeurs et tout le personnel médical d'être plus attentifs aux coups de chaleur, qui se feront de plus en plus fréquents au Québec en raison des changements climatiques.

D'après les statistiques du Bureau du coroner, 11 personnes, dont quatre travailleurs, sont mortes à la suite d'un coup de chaleur depuis 1990 au Québec. Si personne n'est à l'abri des coups de chaleur, les gens aux prises avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires sont les plus vulnérables. En période de canicule, le mieux reste encore de limiter les efforts physiques.

«Il aurait fallu qu'il reste chez lui, tranquille, à l'air climatisé»



Les montagnes de détritus se multiplient à Toronto, comme ici dans un parc du centre-ville.

La santé des Torontois pourrait être menacée

Le gouvernement veut adopter une loi d'ici 24 heures pour obliger les éboueurs à travailler

■ TORONTO (PC) — Le gouvernement ontarien a annoncé hier son intention d'adopter au cours des 24 prochaines heures une loi pour obliger les cols bleus à rentrer au travail, si les responsables de la santé publique décident que la grève des éboueurs représente une menace pour la population.

«Nous prendrons ces mesures si les autorités sanitaires estiment que la santé et la sécurité de la population sont menacées», a déclaré le ministre de la Sécurité publique, Bob Runciman.

Les néo-démocrates, qui accusent le maire Mel Lastman d'être responsable de la grève, ont qualifié d'irresponsables les déclarations de M. Runciman et indiqué qu'ils n'appuieraient pas la loi. «Mel Lastman doit se calmer, rappeler le conseil de ville et trouver un moyen de négocier pour mettre fin à la grève», disent-ils. Si le NPD réussit à bloquer l'adoption de la loi, l'ordre de retour au travail pourrait être retardé de plus d'une semaine.

Le libéral David Caplan croit pour sa part que les travailleurs ont le

droit de faire la grève, mais que la sécurité publique est prioritaire.

Les 6800 cols bleus de la ville ont déclenché la grève il y a plus d'une semaine et, hier, 18 000 cols blancs ont quitté le travail à leur tour. Il s'agit de la plus importante grève d'employés municipaux de toute l'histoire canadienne.

RUES JONCHÉES DE DÉCHETS

Par une chaleur accablante, les rues de Toronto se retrouvent jonchées de déchets, au moment où la ville s'apprête à accueillir de nombreux visiteurs.

Environ un million de personnes sont attendues en fin de semaine à la course automobile Molson Indy. Et à l'occasion des Journées mondiales de la jeu-

nesse 2002, du 22 au 28 juillet, 750 000 visiteurs doivent assister à la messe célébrée par le pape.

La grève des cols blancs déclenchée hier a entraîné la fermeture des garderies et des piscines publiques, et annulé les inspections des restaurants. Elle affecte en outre les services de santé en milieu familial, ainsi que les visites guidées et la plupart des activités organisées par la Ville.

La sécurité d'emploi est l'un des principaux points sur lesquels les négociations ont échoué. «Ils veulent avoir des emplois pour toute la vie, a commenté le maire Mel Lastman lors d'une conférence de presse. Le problème, c'est qu'une fois qu'on leur a donné ces emplois, on ne peut plus les reprendre.»

Les deux syndicats ont indiqué qu'aucune nouvelle séance de négociations n'était prévue. Entre-temps, la Ville a conclu jeudi soir une entente de principe avec les 2400 employés des bibliothèques municipales.

Interdit de faire des feux à ciel ouvert

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

■ En raison des nombreux incendies qui sévissent actuellement à cause de la foudre, le ministère des Ressources naturelles interdit à la population de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité des forêts presque partout au Québec. En quatre jours, pas moins de 47 710 coups de foudre ont frappé le sol québécois.

Les seuls secteurs qui ne sont pas visés par cette mesure sont ceux de la Côte-Nord, de l'île d'Anticosti, de la Gaspésie et du sud du Québec. Partout ailleurs, l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert demeurera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Cette mesure a pour but de réduire au maximum l'occurrence d'incendies de cause humaine, qui pourraient aggraver la situation rendue critique par la foudre. Hier après-midi, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) dénombrait une cinquantaine d'incendies en activité sur tout le territoire québécois. Quelque 13 d'entre eux étaient classés hors de contrôle.

C'est au nord du Lac-Saint-Jean que la situation est la plus critique. «Entre le lac Mistassini et la rivière Péribonka, on compte pas moins de sept feux hors de contrôle», a précisé le porte-parole de la SOPFEU, Gérard Lacasse.

Dans le secteur de la Baie-James, un important incendie de forêt a forcé hier l'évacuation de Nemiscau d'une centaine de travailleurs d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie-James.

«Le feu n'a pas touché nos installations, mais la fumée est très dense, a expliqué le porte-parole d'Hydro-Québec, Marc Laliberté. Ce midi (hier), le feu se trouvait à trois kilomètres des installations. Il était reparti vers l'est hier (mercredi), mais il est revenu sur ses pas.»

HYDRO AUX AGUETS

Hydro-Québec s'attendait à ce que le feu passe à un kilomètre de ses installations en soirée, hier. Quelque 25 employés d'Hydro devaient donc surveiller les intérêts de leur patron, la SOPFEU n'ayant pas le mandat de protéger ce territoire. «Ce sont des employés spécialement formés pour combattre les incendies. Ils surveillent la situation de près», a mentionné M. Laliberté.



Depuis lundi, quelque 47 710 coups de foudre ont été enregistrés au Québec.

Selon lui, ce n'est pas la première fois que les installations d'Hydro sont menacées par les incendies de forêt. «Il y a des épisodes comme ceux-là chaque année. C'est très sec à la Baie-James, et la mousse favorise la propagation du feu.»

Depuis le début de l'année, 325 incendies de forêt ont été allumés — principalement par la foudre —, ravageant près de 32 500 hectares. «La semaine passée, on était à seulement 600 hectares ravagés. On se trouvait bons, mais la situation a changé drastiquement en quatre jours à cause de la foudre...», a laissé tomber le porte-parole de la SOPFEU. À pareille date l'an dernier, 461 incendies ravageaient quelque 26 738 hectares de forêt.

Depuis lundi, quelque 47 710 coups de foudre ont été enregistrés au Québec. C'est beaucoup, mais on est encore loin du record. Celui-ci remonte au mois d'août 1996, avec près de 50 000 coups de foudre en une seule journée.

Les employés de la SOPFEU auront encore la vie dure dans les prochaines heures. Au moment d'écrire ces lignes, hier soir, Environnement Canada prévoyait des orages accompagnés de vents violents dans plusieurs régions du Québec.

Alex Couture aux prises avec un surplus de carcasses

La canicule emporte tellement de bêtes qu'on devra enfouir bien des restes

NICOLAS HOULE
Nhoule@lesoleil.com

■ L'usine d'équarrissage Alex Couture inc. est aux prises avec un tel surplus d'animaux morts à cause de la vague de chaleur qu'elle devra enfouir les carcasses qu'elle n'arrive plus à traiter dans un délai raisonnable. Pour ce faire, elle a le feu vert du gouvernement québécois, qui vise ainsi à limiter les odeurs nauséabondes pour les citoyens de Charny.

«L'enfouissement est une méthode qui n'est pas utilisée pour l'ensemble des animaux», explique Bob van Oyen, directeur général des régions de la Capitale nationale et Chaudière-Appalaches au ministère de l'Environnement. Il précise qu'habituellement ce ne sont que les brebis et les chèvres qui peuvent être enterrées, mais que l'usine pourra disposer des différents types de carcasses dans cinq sites sanitaires. Interrogé sur l'emplacement de ces sites, M. van Oyen s'est dit incapable de répondre.

«Très exceptionnellement, il y a des autorisations qui sont données par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), mais seulement pour un temps limité, afin de faire face à la situation», ajoute-t-il.

Malgré cette mesure, les résidents de Charny pourraient être incommodés par les odeurs. L'usine a en effet décidé, pour la première fois de son histoire, de prendre les devants en avertissant par voie de communiqué que sa hausse d'activité pourrait se traduire par des inconvénients pour les Charnycois.

«C'est un problème qui pourrait être attribuable à la chaleur extrême, laquelle fait qu'il y a davantage d'animaux qui meurent et qui arrivent à l'usine dans un état de décomposition plus avancé que

la normale», indique la porte-parole de l'usine, Marie-Claire Ouellet.

Incapable de déterminer quel sera l'impact de ce surcroît de travail pour les citoyens de la région et quelle en sera la durée, l'entreprise assure cependant qu'elle agit au mieux pour limiter les nuisances. Selon M^{me} Ouellet, la progression du programme d'assainissement de l'air imposé par le ministère de l'Environnement va bon train et a déjà donné des résultats: «Nous avons un incinérateur, présentement en rodage, de nouvelles surfaces de biofiltres et des zones de transbordement qui sont maintenant à aire fermée. Autant de faits qui font que la situation devrait s'améliorer.»

PROBLÉMATIQUE RÉCURRENTÉ

Mais du côté du Comité de citoyens pour un environnement sain en Chaudière-Etchemin (CCESCE), on considère que le programme d'assainissement, qui n'est assujéti à aucune obligation de résultats, est loin d'avoir réglé la situation. Aussi l'annonce d'Alex Couture inc. inquiète-t-elle: «Je ne peux pas dire que les choses s'améliorent et le communiqué émis par Alex Couture vient le confirmer», souligne Madeleine Huberdeau, présidente du Comité. «Qu'il y ait canicule, je veux bien, mais même hors canicule les odeurs persistent. [...] Je ne mets pas en doute la bonne volonté de l'usine, mais ce que je constate, c'est que les mesures ne donnent pas de résultats.»

Encore incertaine quant aux moyens que le CCESCE pourrait adopter pour protester contre ce nouvel envahissement, M^{me} Huberdeau songe à faire payer par Alex Couture inc. le prix des nuits où elle subira les odeurs de l'usine: «Si je suis trop incommodée, j'irai dormir à l'hôtel et je leur enverrai la note. Ce sera peut-être symbolique, mais on ne doit pas accepter de telles situations et on doit faire pression sur le ministre de l'Environnement pour qu'il agisse de concert avec le MAPAQ dans ce dossier.»

Les truies tombent

■ HÉBERTVILLE — Trente-six truies en gestation sont mortes de chaleur, mardi et mercredi, à la maternité ultramoderne d'Hébertville, au Lac-Saint-Jean, qui appartient à la coopérative Nutrinor. Toutes ces truies étaient sur le point de mettre bas. Les bêtes ont souffert de la chaleur et de l'humidité, a indiqué l'agronome responsable de la production animale et végétale de la coopérative, Aga-

the Girard. «Toutes les conditions d'aération ont été respectées ainsi que l'arrosage des truies à intervalles réguliers.» De plus, les porcs ne sont pas protégés par une épaisseur de poils. Toujours selon l'agronome, quelque 800 truies seraient mortes de chaleur à la grandeur du Québec au cours des derniers jours. Chaque bête coûte de 250 à 300 \$. La coop est privée de quelque 360 petits. (PC)



La papemobile est prête, il ne manque que les participants.

JOURNÉES MONDIALES DE LA JEUNESSE

100 000 inscriptions de moins que prévu

TORONTO (PC) — Les églises catholiques du Canada pourraient devoir assumer un déficit si le nombre de participants n'augmente pas pour les Journées mondiales de la jeunesse, prévues à Toronto pour la fin du mois, selon la Conférence des évêques catholiques du Canada.

Selon un reportage de la télévision anglaise de Radio-Canada diffusé mercredi, les organisateurs prévoient accueillir 250 000 personnes, ce qui est loin des 350 000 participants espérés au départ.

Parce que ces 100 000 participants de moins ne paieront pas les 250 \$ par personne demandés pour participer à l'événement, les églises canadiennes pourraient devoir assumer une perte de 25 millions \$.

À l'heure actuelle, 200 000 personnes ont confirmé leur participation et la relative faiblesse du nombre de participants serait peut-être attribuable au mauvais état de santé du pape. « Il est clair que la santé du pape nous préoccupe », a soutenu Paul Kilbertus, un porte-parole des Journées. Les gens veulent voir le pape (...) mais ils craignent qu'il en soit incapable. »

De plus, les organisateurs sont déçus de constater que le premier ministre Jean Chrétien et la gouverneure générale du Canada, Adrienne Clarkson, ne souhaiteront vraisemblablement pas la bienvenue officielle au souverain pontife. Toutefois, M^{me} Clarkson aurait inscrit à son agenda une rencontre privée avec Jean-Paul II.

Ce serait le vice-premier ministre John Manley qui représenterait le gouvernement canadien à l'arrivée du pape.

Au bureau du premier ministre, on affirme qu'aucune décision officielle n'a été prise quant à la présence de M. Chrétien à l'événement. Cependant, le caucus libéral ferait actuellement pression pour convaincre le premier ministre de s'y présenter.

VIDÉOTRON

Les pires actes de vandalisme depuis le début du conflit

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

C'est mercredi soir que les pires actes de vandalisme ont été commis contre les installations de Vidéotron Télécom depuis le début du conflit.

Pour Jean-Paul Galarneau, porte-parole de Vidéotron, il ne fait pas de doute que ces actes de vandalisme ont été planifiés. « Des câbles ont été coupés simultanément à 23 h 20 et 23 h 21 à deux endroits, soit dans la rue Saint-Jacques, à Notre-Dame-de-Portneuf, et dans la rue Olivier, à Laurier Station, a précisé M. Galarneau.

« Normalement, quand des câbles sont coupés sur une des rives du fleuve, la redondance persiste de l'autre côté, a continué le porte-parole de Vidéotron. Or, étant donné que le sabotage a été perpétré sur les deux rives, nos clients de la région de Québec, du Saguenay, de Victoriaville et du Bas-Saint-Laurent ont été privés de leurs services de câble, d'Internet et de téléphone. Les services de télécommunications de différentes entreprises et d'hôpitaux ont également été touchés. »

Dans la région immédiate de Québec, pas moins de 10 câbles de fibre optique et coaxiaux ont été sectionnés à différents endroits. Au moment d'écrire ces lignes, hier soir, environ 150 000 abonnés étaient toujours privés de services. « Entre 60 et 70 % de ces clients auront recouvré leurs services avant la tombée de la nuit. Les autres devront attendre à demain matin (ce matin) », prévoyait M. Galarneau.

Des câbles ont également été coupés à Montréal dans la nuit de mercredi à hier, privant de services quelque 4200 clients. Dans leur cas, le problème a été réglé hier matin. « Encore une fois, ces pannes ont été faites dans des endroits stratégiques et par des gens qui connaissent très bien le réseau de Vidéotron », a dit le porte-parole de l'entreprise.

Vidéotron s'apprête à offrir une récompense de 25 000 \$ à quiconque mènera à l'arrestation d'un vandale. Dans une entrevue accordée hier à la Presse canadienne (PC), le vice-président exécutif aux affaires corporatives de Québecor, Luc Lavoie, s'est dit convaincu que les actes de vandalisme étaient l'œuvre d'une minorité.

Par ailleurs, des accusations de méfait ont été déposées hier contre trois anciens employés de Vidéotron. À la fin mai, les policiers de Lévis avaient surpris trois individus en train d'essayer de brouiller les ondes du réseau de Vidéotron avec une pièce d'équipement appartenant à l'entreprise. C'est un témoin qui, après avoir noté la présence des suspects sur le boulevard Saint-Laurent, à Lévis, avait décidé d'alerter les policiers.

Raynald Desautels, 47 ans, de Saint-Romuald, Jacques Carrier, 47 ans, de Saint-Raymond, et Lionel Soucy, 45 ans, de Saint-Émile,



Cent cinquante mille abonnés étaient toujours privés de services hier soir, mais on s'affairait à réparer les dégâts.

comparaîtront au palais de justice de Québec en septembre prochain.

Hier midi, une centaine de grévistes de Vidéotron ont manifesté devant les bureaux de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour demander au président, Jean-Claude Scaire, de ne pas tolérer, par son silence, l'utilisation de briseurs de grève. La Caisse, faut-il le rappeler, possède une participation d'environ 45 % dans Québecor Média, la filiale de Québecor qui contrôle Vidéotron.

M. Scaire n'a évidemment pas voulu rencontrer les grévistes, qui croient qu'une intervention de la part de la Caisse favoriserait les négociations « de bonne foi ».

Pacifiques, les 15 employés qui s'étaient aventurés dans les locaux de la société ont été escortés jusqu'à l'extérieur par les policiers.

ENNUIS DE SANTÉ APRÈS LA BOSNIE

Les plaintes de militaires rejetées

HALIFAX (PC) — Une commission d'enquête a rejeté les plaintes de 34 militaires souffrant de différents ennuis de santé, jusqu'ici inexplicables et qu'ils disent être reliés à une mission de paix de l'ONU, en Bosnie.

Dans un rapport complété plus tôt cette année et dont la Presse canadienne a obtenu copie, la commission juge que les plaignants n'ont pas été exposés à des « niveaux substantiels » de contaminants, même si elle reconnaît qu'ils sont bel et bien malades.

Ces militaires ont été interviewés durant l'enquête sur la mort de l'officier Michael Pace, de la base de Gagetown, au Nouveau-Brunswick, qui avait succombé à une tumeur cérébrale, en octobre 2000. Ils ont fait état de maux de tête persistants, de vision déficiente, de pertes de mémoire et de saignements inexplicables. Tous ces symptômes avaient été décrits par des vétérans de la guerre du Golfe de 1990 et 1991.

Certains associent leurs maux à des agents chimiques, provenant par exemple de douilles d'obus à l'uranium appauvri. Les 34 militaires, membres anciens ou actuels du Royal Canadian Regiment, basé à Gagetown, ont tous été en poste à Visoko, en Bosnie, en 1994 et 1995, au plus fort de la guerre civile.

Peu avant sa mort, M. Pace avait demandé à ses supérieurs d'examiner la possibilité que de la poussière de céramique ait contribué à provoquer son cancer. Des pièces de ce matériau, servant au blindage, avaient été découpées et posées sur des véhicules dans le sous-sol où logeaient les Canadiens.

La commission, qui a mené son enquête à l'automne de 2000, a conclu finalement que cette céramique n'était pas toxique. Les hypothèses de l'uranium appauvri et d'autres agents chimiques ont été étudiées par les enquêteurs, qui n'y ont pas vu de lien avec les problèmes rapportés.

La commission ne sait pas si cet uranium, qui permet aux obus de percer les blindages, a servi à des belligérants, mais il lui apparaît clair que les Canadiens n'y ont pas été exposés.

Selon un officier enquêteur, une analyse toxicologique indépendante n'a rien trouvé d'inhabituel. « Nous penchons plus pour ce que nous croyons être un phénomène relié au stress. »

AFGHANISTAN

Raid militaire risqué sans résultat

■ SHINKEY — Une opération canadienne visant à éliminer des terroristes présumément cachés dans la province de Zabul, en Afghanistan, a été interrompue après que des militaires afghans eurent renié leur promesse d'aider les Canadiens. L'opération Cherokee Sky, la plus importante effectuée par les militaires canadiens en Afghanistan, n'a rien donné de concret. Aucun présumé terroriste ou membre du réseau de ben Laden n'a été découvert dans le village investi. Faute de terroristes, les Canadiens sont rentrés à leur base de Kandahar avec en main une grande quantité d'armes saisies au cours de l'opération. Cette troisième opération militaire d'importance pourrait être la dernière pour les troupes canadiennes en Afghanistan. (PC)



NOVA-SOL
DÉCOR PLUS

Soldes
d'été

Céramique

Choix de couleurs
Grade # 4
Prix cour.: 1,50 pi
carré

99¢
pi carré

Bois flottant

Choix de couleurs en stock
Garantie de 15 ans
Prix cour.: 1,47 pi carré

99¢
pi carré

Carpettes

Vaste choix de carpettes,
couleurs et motifs
différents,
grandes
variétés

99¢
la verge carrée

Tapis

De type commercial,
choix de couleurs
en stock.
Prix cour.: 5,99
la verge carrée

4,49
la verge carrée

Prélat

10 mil.
Nouvelles couleurs
en stock
Prix cour.: 9,99
la verge carrée

6,99
la verge carrée

Tapis extérieur

style
gazon
Vaste choix
en magasin
en 6 et 12 pi

2,99
la verge carrée

Toiles opaques

Couleur blanche,
différentes grandeurs
en magasin.
Ex.: 27 x 70 po

29,99

Stores horizontaux 1 po

en aluminium
grandeur sur mesure
Réduits jusqu'à

60%

Stores pvc 31/2 po uni

Choix de couleurs
en magasin
Ex.: grandeur 75 x 84 po

49,99

Papier peint

Vaste choix de
catalogues et bordures
en magasin

20%
Réduits de

LA SOLUTION POUR EMBELLIR VOTRE DÉCOR!
999, boul. Pierre Bertrand, Vanier
(voisin de Subway)
657-6682

Bell
présente
**FESTIVAL D'ÉTÉ
DE QUÉBEC**
infestival.com

**Votez
Gagnez !**

CHIK FM et le réseau
FM Radio Énergie s'associent
au Festival d'été de Québec
pour recenser le vote du
public déterminant le
spectacle le plus populaire
de la présentation 2002.

Votez pour le spectacle
de votre choix et courez
la chance de gagner un
des nombreux DC offerts
par Archambault.

Déposez ce bulletin de
vote dans l'une des boîtes
de scrutin situées sur les
sites du Festival près des
kiosques Info-Festival Bell
et dans les kiosques
Archambault ou votez sur
www.infestival.com
avant le 13 juillet à 23 h.

Le Miroir
Radio Énergie
du Spectacle le
plus populaire

chik
FM

**14^e PRIX
MIROIR**

Mon choix pour le Miroir Radio Énergie du Spectacle
le plus populaire du 35^e Festival d'été de Québec :

Artiste : _____
Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Partenaires du

Québec

Bell

5 jours 5\$
pour
Pettites annonces 844-4444
LE SOLEIL

METROPOLITAIN

Eddie Sushi Bar

Déjà 10 ans que le Metropolitain Eddie Sushi Bar
développe une manière fascinante d'exploiter le côté
culinaire et l'art du sushi. Eddie Sushi Bar propose une
grande variété de sushis préparés par un expert en la
matière, le chef Eddie Mai, qui a inventé le tartare de
saumon et de pétoncles.



Le personnel de salle hautement qualifié et
la dynamique équipe de cuisiniers sauront
faire apprécier à la clientèle un inoubliable
moment en leur compagnie.

1188, av. Cartier, Québec
Réservations, mets à emporter
(418) 649-1096

LE VÉHICULE VACANCES

Venture Chevrolet



21 698\$
ou **249\$/mois****

Aucun comptant nécessaire

** Location 48 mois
Transport et préparation inclus
41265\$ comptant
Transport en sus

MARLIN

CHEVROLET-OLDSMOBILE INC.

688-1212

CRISE DU LOGEMENT

Un terrain réservé
à des habitations
sociales vendu à
un promoteurLe conseiller Larose tente
de réparer une gaffe de la VilleROBERT FLEURY
RFleury@lesoleil.com

■ L'administration municipale a fait une gaffe en offrant un terrain en vente à un promoteur alors qu'il était réservé en partie pour y construire des logements sociaux. Et le conseil de Québec n'y a vu que du feu et voté en faveur de la proposition.

Hier, le conseiller Claude Larose tentait de réparer les pots cassés.

L'histoire veut que l'ancienne Ville de Sainte-Foy possédait des terrains de 1,3 million \$ sur la rue Belmont. Le 17 juin dernier, le conseil acceptait une offre d'achat d'un promoteur privé en l'absence du conseiller responsable de l'habitation, Claude Larose.

«J'ai été extrêmement surpris que le conseil ait autorisé l'offre d'achat», a expliqué M. Larose au conseil, disant comprendre qu'il l'avait fait de bonne foi, sur recommandation du service concerné (le service des propriétés municipales),

sauf que celui-ci avait oublié d'informer le Comité de logement de l'ouest et le groupe de ressources techniques Sosa-co que le terrain serait mis en vente.

«Je souhaite regarder la question avec le contentieux et en discuter avec le promoteur pour voir s'il est possible de revenir en arrière et de céder la moitié du terrain pour y ériger une coopérative d'habitation de 51 logements», a expliqué M. Larose.

Le problème, explique M. Larose, c'est qu'il y a très peu de terrains disponibles pour y construire des logements sociaux, surtout sur le plateau de Sainte-Foy, un endroit situé près des hôpitaux, des cégeps et de l'Université Laval.

C'est une question de Cheryl-Ann Dagenais du comité logement de l'ouest qui a fait connaître l'affaire car le terrain convoité leur a filé entre les doigts à cause d'une gaffe de l'administration.

Le chef de l'opposition, Jacques Langlois, a indiqué que sa formation était prête à revenir sur le vote si c'était requis.

Reste à savoir si l'on sera possible de s'entendre avec le promoteur... et à quel prix!



Claude Larose

31 ménages n'ont pas
encore trouvé preneurROBERT FLEURY
RFleury@lesoleil.com

Au jour six de la crise du logement qui secoue la capitale, 31 ménages (51 personnes) sont actuellement hébergés par la Ville dans trois centres, alors que 31 autres vivent en attente chez des parents ou amis, leurs effets personnels étant entreposés par les services municipaux.

Ainsi, 20 ménages habitent temporairement dans les résidences de l'Université Laval, six à Jésus-Ouvrier et cinq au cégep Garneau. Le quatrième centre, le sous-sol de l'église Saint-Roch, a pour sa part été fermé mercredi après-midi après que les neuf personnes seules qui y résidaient ont pu trouver un endroit où loger avec l'aide de la Ville ainsi que d'intervenants sociaux.

Un ou deux autres centres seront vraisemblablement fermés d'ici une semaine quand leurs résidents trouveront un logement. La Ville a pris des

dispositions pour que ces centres soient disponibles en juillet et en août. «Une centaine de ménages ont été dépannés par nos services jusqu'ici, que ce soit en hébergement ou pour de l'entreposage», dit M. Larose, confiant qu'il n'en restera plus qu'une dizaine dans une semaine, des personnes seules surtout. Elles sont plus faciles à relocaliser que les familles.

Environ la moitié des personnes en attente de logement sont éligibles à recevoir un supplément d'aide au loyer, indique M. Larose, et pourront prendre possession de leur logement d'ici une semaine.

«Actuellement, nous avons 43 baux signés pour des suppléments au loyer et il y a encore une douzaine de ménages qui pourraient être admis. Nous avons l'assurance du gouvernement que le nombre n'est pas un problème: nous pourrions dépasser les 75 qui nous ont été alloués», dit M. Larose.

Le sous-sol
de l'église
Saint-Roch
a été fermé
mercrediC'est la promenade des soldes
jusqu'au dimanche 14 juilletPLACE DE LA CITÉ
CENTRE COMMERCIAL

Des parents d'une jeune victime se sont recueillis près des restes du Tupolev russe, hier.

COLLISION AÉRIENNE EN ALLEMAGNE

La consternation fait
place au recueillement

Les contrôleurs suisses dans le collimateur

■ UEBERLINGEN, Allemagne (AFP) — Les familles des victimes russes de la catastrophe aérienne d'Ueberlingen, qui a fait 71 morts dans le sud-ouest de l'Allemagne, se recueillaient hier sur les lieux du drame, alors que les Russes accentuaient leurs critiques vis-à-vis de la société suisse des aiguilleurs du ciel, Skyguide.

De son côté, le parquet de Buelach, près de Zurich, a ouvert une enquête pour homicide par négligence à la suite de cette collision entre un Tupolev russe et un Boeing de fret. Les deux avions se trouvaient sous le contrôle aérien suisse bien que l'accident se soit produit au-dessus de lac de Constance, en Allemagne.

Pour sa part, l'agence de presse russe RIA Novosti est repartie à l'attaque en accusant les contrôleurs suisses d'avoir commis plusieurs erreurs ayant conduit à la catastrophe.

Citant un enquêteur russe non identifié, cette agence (d'État) a affirmé que le pilote du Tupolev qui a percuté le Boeing avait, le premier, alerté les contrôleurs suisses du risque d'accident environ une minute et demie avant la collision.

Or, l'examen d'une boîte noire du Tupolev russe a montré que les contrôleurs suisses avaient ordonné au pilote de descendre seulement 50 secondes avant l'accident, selon RIA Novosti.

Sur les lieux de la catastrophe, plus de 130 parents et proches des victimes arrivés dans la matinée à bord d'un Tupolev 154, le même appareil que celui qui avait été heurté de plein de fouet, ont as-

sisté à une cérémonie funèbre organisée en l'absence de tout journaliste, dans un lieu qui n'a pas été rendu public.

De nombreuses personnes avaient dans leurs mains des gerbes de fleurs avec des messages de condoléances. Sur les 71 victimes de la catastrophe, une cinquantaine sont des enfants et des jeunes, dont 45 étaient originaires de la république russe du Bachkortostan (Oural) qui se rendaient en vacances en Espagne.

Les familles, accompagnées d'un prêtre orthodoxe en soutane noire, se sont ensuite rendues sur le site où se trouve l'épave de l'avion. «J'ai apporté sur les lieux de la tragédie les fleurs préférées de ma fille, des fleurs des champs», a confié le père de Linara, une adolescente de 15 ans, Batyr Khimatouline.

Encadrés par des médecins et des psychologues, les parents ont apporté les dossiers médicaux et des vêtements de leurs enfants à des fins d'identification. Les médecins légistes ont commencé les travaux, une tâche «extraordinairement difficile», a précisé le ministre régional de l'In-

térieur du Bade Wurtemberg, Thomas Schaueble.

CORPS MANQUANTS

Soixante-huit des 71 corps des victimes ont été retrouvés. «La recherche des corps est terminée pour l'essentiel. Pour les trois corps manquants, ce sera difficile. Il y a des restes humains éparpillés, très endommagés», a ajouté M. Schaueble.

Seuls les corps du pilote britannique et du copilote canadien du Boeing de fret, seuls à bord, ont pu être identifiés jusqu'ici.

Les autorités allemandes et russes ont exigé que des mesures soient prises afin d'éviter la reproduction d'une telle catastrophe. «Nous sommes certains que le travail de nos spécialistes permettra de faire la lumière sur les causes de cette tragédie et bien sûr de prendre toutes les mesures nécessaires à l'échelle internationale afin qu'une tragédie comparable ne se reproduise pas», a déclaré le premier ministre russe Mikhail Kassianov.

Pour sa part, le ministre allemand des Transports, Kurt Bodewig, souhaite que «le particularisme des petits États soit enfin remplacé par un système uniforme» de contrôle aérien en Europe, a-t-il déclaré à la chaîne de télévision publique allemande ARD.

La tâche
d'identifier
les victimes
s'annonce
difficile«J'aime être bien informé et le journal Le
Soleil fait ça
pour moi.»Hughes Roy
L'Ange GardienDemandez votre itinéraire de choix.
Voyagez en petit groupe, c'est sympathique.

Italie - Sicile

Nord et sud de l'Italie et Sicile 3 sem., 26 sept.

Italie du sud et la Sicile, 16 jours, 10 oct.

Portugal - Espagne

Et Saint-Jacques-de-Compostelle, vol

direct, hôtel 1re cl., 10 visites, 15 entrées,

16 jours fabuleux, départ le 26 sept.

Grèce d'île en île...

3 sem.: Le meilleur circuit de 5 jours, séjour

dans 4 îles, toutes les visites sont incluses. C'est

à voir!!! 3 départs: 4 mai - 14 sept. et 5 oct.

La Turquie (tout inclus)

Croisière, Bosphore, spectacle, 3 repas/jour, le 23 sept.

La France de l'Ouest

Et les plus belles villes, 2 repas/jour,

16 jours, 14 sept.

VOYAGES 514 842-9666

Le Tassili 1 800 453-4295

Permis du Québec

OUVERT DURANT LES VACANCES

GRANDE LIQUIDATION

SURPLUS

D'INVENTAIRE

• Bureaux usagés

• Filières verticales / latérales

• Tables de conférence

Chaises empilables

ou de bureau à prix de

DÉBARRAS

Les Équipements

E B M

Entrepôts Bureaux Magasins

4750, boul. de la Rive-Sud

Lévis 835-3982

www.ebmquebec.com

De tout pour les

bricoleurs: tablettes

d'entrepôt tous formats

et plus à liquider!

OUVERT DURANT LES VACANCES

Pour célébrer en grand les 100 ans de
l'Orchestre symphonique de Québec et
les 35 ans du Festival d'été de QuébecCOMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE

Québec

présente

L'Orchestre symphonique de Québec,
en concert grandiose sous la
direction du maestro Yoav Talmi,
interprétera la célèbre
9^e Symphonie de Beethoven.

Solistes invités:

Lyne Fortin, Michael Colvin, Michelle Sutton, Nathaniel Watson
et plus de 200 artistes sur scèneVenez assister à ce grand concert champêtre
le dimanche 14 juillet à 13 h 30 à la scène Bell
située sur les plaines d'Abraham.
(Accès macaron)FESTIVAL D'ÉTÉ DE QUÉBEC
infofestival.comPour célébrer en grand!
À gagner:

Un des 10 paniers-cadeaux de la SAQ

(Une valeur de 100 \$ chacun: composés à partir de la sélection officielle des vins du Festival.)

Pour participer:

Écoutez CITE RockDéfense et téléphonez au 670-9026.

Tentez votre chance!

Vous avez jusqu'au 4 juillet pour vous inscrire.



LE QUÉBEC ET LE CANADA

Les partisans de Chrétien accusent Martin de préparer un coup « de facto » contre le premier ministre

OTTAWA (PC) — Les partisans de Jean Chrétien accusent l'ex-ministre libéral des Finances, Paul Martin, de préparer un coup de facto contre le premier ministre en refusant de dire comment son propre élan se comportera à l'occasion du vote de confiance en février prochain.

« Si les organisateurs de Paul Martin se positionnent à l'encontre du premier ministre pour février et tentent

de convaincre les gens de voter en faveur d'un congrès à la direction, qu'est-ce que cela signifie alors? » a affirmé hier un partisan de Jean Chrétien, qui préférerait garder l'anonymat.

Jean Chrétien doit se soumettre à un vote de confiance en février prochain. S'il ne recueille pas assez d'appuis pour poursuivre son mandat à la tête du parti, il y aura alors une course à la direction.

Paul Martin, le principal concurrent à l'actuelle course non officielle, fait une tournée cet été un peu partout au pays pour vanter sa vision du Canada.

Même si les partisans de Paul Martin soutiennent qu'il ne mène pas de campagne à la direction, ses activités ressemblent étrangement à celles d'un politicien en campagne.

« Paul Martin doit dévoiler clairement si oui ou non il compte convain-

cre ses troupes de voter en faveur d'une course à la direction », a ajouté un autre partisan de Jean Chrétien.

De leur côté, les partisans de Paul Martin, même s'ils n'aiment pas le terme de coup, ne renient pas que c'est là un objectif de l'ancien ministre des Finances.

Un député libéral de la région de Toronto et partisan de Paul Martin, Dan McTeague, affirme que les acti-

vités des partisans de M. Martin ne sont pas différentes de celles que faisaient les partisans de Jean Chrétien au moment où John Turner était chef du parti.

« J'étais là en 1986 au moment où les partisans de Chrétien tentaient activement de renverser John Turner et ils savent comment faire. Je faisais même partie de cette équipe », a rappelé M. McTeague.

ESPÉRANCE DE VIE AU CANADA

Montréal-Centre bon dernier dans les centres urbains

Le tabac, l'obésité et l'alcool au banc des accusés

OTTAWA (PC) — Selon Statistique Canada, la « région socio-sanitaire » Montréal-Centre présentait, avec 77,9 ans, l'espérance de vie la plus courte en 2000 et 2001 parmi les centres urbains canadiens.

D'après l'étude publiée hier, cela tient à ce que la région est aussi celle affligée par les plus forts taux d'usage quotidien du tabac, par l'obésité, par l'abus de l'alcool et par le stress intense.

À l'opposé, les habitants de Richmond, en Colombie-Britannique, peuvent espérer vivre 81,2 ans, presque trois années de plus que la moyenne canadienne de 78,3 ans. Leur mode de vie est marqué par des taux de tabagisme et d'obésité parmi les plus faibles au pays.

Comparant les régions rurales, le document signale que celle de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine se

distingue quant aux comportements influant sur la santé.

Ainsi, Madelinots et Gaspésiens sont moins susceptibles d'être obèses, de négliger l'exercice physique et d'abuser de l'alcool que ceux du groupe de régions homologues. Cependant, l'espérance de vie s'y compare à d'autres régions équivalentes, analyse l'agence fédérale.

À l'échelle nationale, une autre région du Québec, le Nunavik, présente l'indice de longévité le plus faible, soit 65,4 ans.

Pour mener l'étude, Statistique Canada a considéré, entre autres, la taille de la population, la moyenne d'années de scolarité, le pourcentage de la population composée d'autochtones et de minorités visibles, la densité de population, le taux de chômage, le taux de familles monoparentales et de personnes âgées.

DONS D'ORGANES

Le Québec fait piètre figure

Le petit Émile Jutras a eu beaucoup de chance de trouver un cœur aux États-Unis

MONTREAL (PC) — Le petit Émile Jutras, sauvé *in extremis* par une greffe après quatre mois et demi d'attente, a eu de la chance. Beaucoup de chance.

Le Québec fait toujours piètre figure en matière de dons d'organes, avec une proportion de donneurs deux fois moindre que dans certains États américains.

Encore aujourd'hui, une cinquantaine de Québécois, dont plusieurs enfants, meurent chaque année en attente d'un organe. Ce n'est pas que les Québécois soient insensibles au don d'organes. Au contraire. Près de 80 % d'entre eux se disent prêts à faire don de leurs organes en cas de décès. C'est plutôt l'organisation hospitalière qui fait défaut au Québec.

Alors que le taux de donneurs par million d'habitants oscille entre 20 et 30 aux États-Unis, il n'est que de 18,7 au Québec. Au Canada, il dépasse à peine 14 donneurs par million, ce qui en fait l'un des taux les plus faibles de tous les pays industrialisés.

« Si on se compare à l'Espagne et au Portugal, où le taux atteint 30 donneurs par million d'habitants, nous sommes très en retard. Il y a encore beaucoup de travail à faire ici pour atteindre ces objectifs, et encore plus dans le reste du Canada », affirme Donald Langlais, directeur général de Québec Transplant.

Bref, si l'on peine tant à trouver des donneurs ici, c'est que le système hospitalier est toujours peu organisé pour identifier les donneurs potentiels. En Espagne, un responsable de l'identification des donneurs potentiels est présent dans chaque hôpital pour pouvoir référer à temps les donneurs ou leurs familles aux programmes de greffe.

« Ici, les hôpitaux n'ont pas toujours le personnel requis pour identifier des

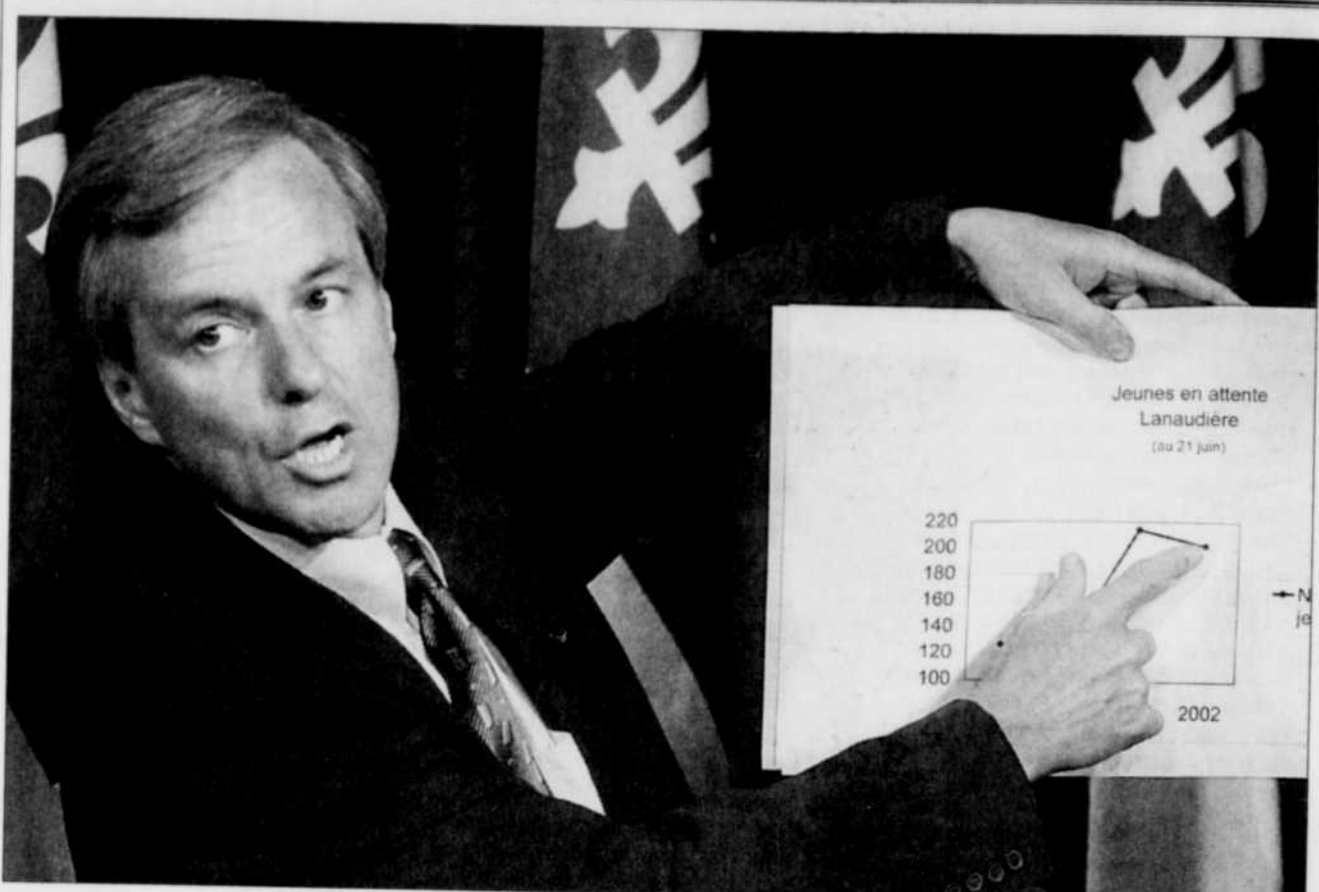


Steve Jutras et Sylvie Grondin, les parents d'Émile, le jeune greffé

donneurs potentiels et rencontrer les familles. Des patients morts cérébralement, qui pourraient être des candidats, sont souvent débranchés avant qu'on considère le don d'organes », soutient le porte-parole de Québec Transplant.

Pas étonnant, donc, que le cœur greffé au petit Émile, âgé de deux ans, soit parvenu de l'État du New Jersey. D'emblée, la probabilité de trouver un donneur pour un enfant aussi jeune est très limitée, affirme M. Langlais.

Mince consolation, le Québec fait toutefois mieux que les autres provinces canadiennes. Selon M. Langlais, six infirmières viennent d'être formées pour faciliter les dons d'organes et identifier les donneurs potentiels dans six grands hôpitaux du Québec. Au cours des prochains mois, on espère étendre cette façon de faire à 20 autres hôpitaux en région.



Le député libéral Russell Williams a expliqué que les cas de jeunes en attente avaient augmenté de 70 % depuis 1999.

DÉFICITS INTERDITS DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ

Les libéraux se disent prêts à abolir la loi

Si elles prennent le pouvoir, les troupes de Charest tenteront ainsi d'alléger les listes d'attente pour l'aide aux jeunes en difficulté

MATHIEU BOIVIN

Presse canadienne

■ Pour remédier à l'allongement des listes d'attente dans l'aide aux jeunes en difficulté, un gouvernement du Parti libéral n'hésiterait pas à abolir la loi 107, qui interdit les déficits budgétaires dans le réseau de la santé.

Les chiffres du ministère de la Santé et des Services sociaux font état de 683 jeunes actuellement en attente de mesures d'aide, contre 405 en 1999, ce qui représente une hausse de près de 70 %, a souligné hier le député libéral de Nelligan, Russell Williams.

L'attente globale, c'est-à-dire incluant aussi les jeunes qui attendent une évaluation de leur situation, est de 1834 jeunes en 2002, par rapport à 1499 en 1999. La hausse est de plus de 22 %.

Rappelant que le gouvernement avait retranché 55 millions \$ au budget des centres jeunesse dans le cadre du déficit zéro et qu'il avait ensuite adopté la loi 107 pour interdire les déficits dans le réseau de la santé, M. Williams a indiqué qu'il lui semblait « inacceptable qu'un gouvernement fasse passer un geste comptable avant les besoins des jeunes et des familles en difficulté ».

Il a alors confirmé que son parti abolirait la loi 107 anti-déficits, ce qui à son avis permettrait aux centres jeunesse d'avoir un système de budgétisation

qui réponde aux besoins des Québécois. C'est ça qu'on veut », Si une région doit sortir de son cadre budgétaire pour répondre à un besoin particulier, qu'il en soit ainsi, a-t-il résumé.

Un gouvernement libéral se fixerait aussi l'objectif — tout comme le PQ s'y était engagé, lors de la campagne électorale de 1998 — d'éliminer les listes d'attente. Russell Williams n'a cependant pas été en mesure de dire combien il en coûterait pour y parvenir.

Selon M. Williams, il ne sert à rien d'avoir un bon système de dépistage et d'évaluation si c'est pour envoyer ensuite les jeunes sur une liste d'attente. Mais « il semble clair que le ministre préfère faire des annonces plutôt que de poser des gestes concrets pour venir en aide rapidement aux jeunes en attente de services », a-t-il estimé.

Roger Bertrand, ministre délégué à la Protection de la jeunesse et à la Prévention, a rejeté les critiques libérales. Le gouvernement, a-t-il rappelé, a annoncé au début du mois dernier qu'il consacrerait 136 millions \$ supplémentaires d'ici 2007 à l'aide aux jeunes en difficulté.

De ces 136 millions \$, quelque 30 millions \$ serviront dès cette année à soutenir les jeunes parents, à financer des équipes de liaison entre les écoles, les centres jeunesse et les CLSC et à mettre sur pied un réseau d'information qui permettra aux intervenants de disposer d'un portrait global des cas qui leur sont soumis.

Le ministre a ajouté que les cas de détresse les plus risqués ou urgents bénéficieraient toujours d'un secours rapide en 24 ou 48 heures.

Du reste, M. Bertrand a fait valoir qu'« on traite environ 500 cas par semaine, alors une attente de 800 à 1000 cas véritables, ce n'est pas une situation ingérable du tout. On souhaiterait réduire cela encore davantage, mais on est loin du temps des libéraux ».

Le ministre a soutenu que lorsque ceux-ci étaient au pouvoir, soit avant 1994, le nombre de jeunes inscrits sur les listes d'attente était d'environ 3500. Roger Bertrand écarte enfin la suggestion d'éliminer la loi 107 pour pouvoir se débarrasser des listes d'attente. « Ils se tirent dans le pied, a-t-il estimé. Nous avons prouvé au cours des dernières années qu'il est possible d'équilibrer le budget, de stimuler la croissance économique et de continuer à développer les services. »

Manque de transparence sur les contributions aux partis politiques

OTTAWA (PC) — Certains observateurs et politiciens reprochent au Bureau du directeur général des élections du Canada de ne pas offrir aux électeurs un tableau assez précis des contributions financières faites aux divers partis, dans ses documents portant sur l'année 2001.

Un système déficient est responsable des informations divergentes qui

ont été rendues publiques hier, affirmant-ils. « Les règles sont inutilement compliquées », commente Aaron Freeman, de l'organisme Démocratie en surveillance.

Des journalistes ont manqué certaines informations essentielles en raison de la confusion entourant certains documents. En ce qui concerne les libéraux au pouvoir, les contributions

politiques rapportées dans les médias variaient de 16 à 9,1 millions \$ pour l'année 2001.

Aucun média n'a rapporté le chiffre exact — 12,5 millions \$ — qui, selon Élections Canada, incluait les dons faits directement au parti fédéral et ceux qui étaient acheminés par les associations de circonscriptions. Ce résultat ne comprenait pas les contribu-

tions pour lesquelles aucun reçu n'a été donné. Les exigences devraient être simples et transparentes, a déclaré M. Freeman, et ne pas permettre aux partis de dissimuler les contributions pour lesquelles aucun reçu n'a été remis.

« Je me demande comment il a pu y avoir autant de différences dans les chiffres, a commenté Karl Bélanger,

attaché de presse de la chef du NPD, Alexa McDonough. Les informations auraient dû être transmises immédiatement dans Internet. »

Ce processus prendra plutôt un mois, au cours duquel Élections Canada analysera et tentera de comprendre les données, a indiqué le directeur général des élections, Jean-Pierre Kingsley.

MIGRATION
AU PAYSLe Québec
subit les
plus fortes
pertes

TORONTO (PC) — L'Ontario et l'Alberta ont attiré plus de résidents canadiens que les autres provinces entre 1996 et 2001, tandis que c'est le Québec qui a subi les plus fortes pertes, révèle une étude récente.

L'essentiel des migrations entre les provinces est motivé par des raisons économiques, mais aussi par la qualité de vie et le contexte politique, précise l'étude de l'association Canadian Studies.

Parmi les nouveaux résidents de l'Ontario et de l'Alberta se trouvent plusieurs Québécois, signale Jack Jedwab, directeur général de l'association et auteur de l'étude. «Au Québec, nous constatons que beaucoup de gens considèrent d'un œil favorable l'économie et la politique de l'Ontario et de l'Alberta».

En 1996, c'était la Colombie-Britannique qui attirait le plus de Canadiens des autres provinces. Entre 1996 et 2001, cette province a perdu 61 670 résidents, alors qu'elle en avait attiré 252 625 de 1981 à 1996.

«De toute évidence, la perception est que l'économie de la Colombie-Britannique est moins vigoureuse que celle des autres régions du pays, notamment l'Ontario et l'Alberta», a commenté M. Jedwab.

Entre 1991 et 1996, l'Ontario avait subi les plus fortes pertes au Canada avec le départ de 47 000 résidents, mais depuis, cette province a renversé la tendance et acquis 68 000 nouveaux résidents. L'Alberta a attiré 142 980 nouveaux habitants des autres provinces entre 1996 et 2001, en raison surtout de son économie florissante.

M. Jedwab prévoit qu'au cours des cinq prochaines années, le Québec continuera à être la province qui perd le plus d'habitants au profit des autres régions du pays. Les Canadiens de la région de l'Atlantique sont également nombreux à quitter leur province.



La province a atteint le seuil de récupération fixé près de six ans avant la date prévue.

85 % des pneus usés
sont récupérés au Québec

LIA LEVESQUE
Presse canadienne

MONTREAL — Le Québec a recyclé ou valorisé à ce jour 32 millions de pneus usés, depuis environ une décennie, et parvient maintenant à recycler 85 % des pneus mis au rebut chaque année.

Le ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau, Jean-François Simard, a fait le point, jeudi à Montréal, sur le recyclage et la valorisation des pneus, dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Il était aussi fier d'annoncer que ce seuil de 85 % de recyclage des pneus mis au rebut chaque année devait, à l'origine, n'être atteint qu'en 2008. C'est «six ans avant l'échéance prévue à la politique», a-t-il noté, que l'objectif a été atteint. C'est dire que le sort du «flux courant des pneus» mis au rancart chaque année est maintenant réglé, ce qui représente un peu plus de six millions par an.

Restent les sites d'entreposage, auxquels les autorités ont déjà commencé à s'attaquer. L'objectif gouvernemental est de vider, d'ici 2008, l'ensemble des lieux d'entreposage du Québec, soit 25 millions de pneus restant.

Dans ces sites, deux millions de pneus ont été récupérés, soit 1,5 million provenant de quatre

sites majeurs et 700 000 pneus provenant de 274 petits sites d'entreposage.

Le ministre Simard prévoit «être en mesure de respecter l'échéance de 2008» pour le vidage des lieux d'entreposage. Il a toutefois laissé entendre, à mots couverts, qu'il pourrait avoir de bonnes nouvelles à annoncer prochainement concernant l'avenir de ces pneus entreposés.

PNEUS POUR LE SOCCER

Le ministre et la vice-présidente aux programmes et à l'exploitation chez Recyc-Québec, Ginette Bureau, ont donné quelques illustrations des possibilités de recyclage de ces pneus, souvent à base de poudrette de caoutchouc. On les retrouve notamment sous forme de sous-tapis, d'asphalte caoutchouté, de tapis dans les arènes (résistants aux lames de patins), de tapis d'étable, de garde-boue, de butoirs, de barrières, de panneaux insonorisants, de surfaces pour terrains de soccer, de bases pour soutenir les panneaux de signalisation routière (aux abords des chantiers de construction routière, notamment).

M^{me} Bureau a noté que le processus de gestion des pneus usés est financé, depuis le mois d'octobre 1999, par le droit environnemental de 3 \$ par pneu, perçu au moment de l'achat de pneus neufs.

L'ancien ministre Graftey
voudrait succéder à Joe Clark

OTTAWA — Heward Graftey, qui a déjà été ministre dans le cabinet de Joe Clark, a annoncé son intention de se porter candidat à la direction du Parti conservateur si les membres n'appuient pas M. Clark lors de l'assemblée annuelle du parti, le mois prochain. M. Graftey, 73 ans, donnera une conférence de presse à Ottawa, lundi, pour faire part de ses intentions. «Je ne dis pas à M. Clark de partir, mais si nous n'obtenons pas l'appui de la base, le parti disparaîtra», a-t-il dit hier. Joe Clark, âgé de 63 ans, sera soumis à une révision de son leadership à l'assemblée annuelle de son parti. (PC)

les
Arts
de la
rue

JEAN COUTU

Déambulez avec les artistes
de la rue du Festival!

Empruntez le circuit des Arts de
la rue Jean Coutu afin d'assister
à des performances époustouflantes!

De 18 h à 21 h laissez-vous surprendre
par ces artistes que vous pourrez suivre,
voir et revoir encore et encore!

N'oubliez pas de porter votre macaron,
le laissez-passer officiel du Festival.



aujourd'hui

Le plus gros événement de l'été dans le meuble
LA VENTE
SOUS LA TENTE
Des rabais de 10% à 70%
1000 000\$ de meubles à liquider

Fauteuil en cuir

Berçant / pivotant / inclinable
et tabouret berçant
(cuir noir, bourgogne ou vert)

À SEULEMENT
299⁹⁵\$

Matelas 510 ressorts
garantie 15 ans

54" **299⁹⁵\$**
60" **329⁹⁵\$**

Ajoutez 9⁹⁵\$ et obtenez
la plate-forme noire ou blanche

Lit métal
noir complet
54 ou 60 po
Accessoires en sus

229⁹⁵\$ pour
129⁹⁵\$



1996, 3e Rue, Saint-Romuald **839-7550**



Place METRO

Place d'Youville

AU PROGRAMME
aujourd'hui
5 juillet

Khac Chic • Colombie-Britannique



12 h et 16 h

Safa • Colombie-Britannique



14 h

Mariza • Portugal



18 h

Didier Lockwood • France



22 h

Rosenberg Trio • Hollande



20 h



LE SOLEIL

Info Festival Bell
529-5200 / 529-5200
www.infofestival.com

La Fédération des omnipraticiens sur la défensive face aux urgentologues

MONTREAL (PC) — Accusée par les urgentologues d'avoir dressé la table pour l'adoption d'une loi spéciale, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) affirme avoir pris toutes ses responsabilités pour améliorer la situation des médecins d'urgence ces dernières années.

Dans une réplique publiée aujourd'hui dans le quotidien *Le Devoir*, le Dr Renald Dutil rétorque durement à l'Association des médecins d'urgence du Québec (AMUQ), qui accusait mercredi la FMOQ d'avoir contribué, par son laxisme, aux crises répétées que vivent plusieurs salles d'urgence du Québec.

L'AMUQ soutenait que la puissante fédération médicale utilise à répétition le problème des urgences comme arme de négociation avec Québec pour arracher des gains qui servent à améliorer la condition de la majorité de ses membres travaillant en cliniques ou en cabinets privés plutôt que celle des médecins d'urgence.

Or, la FMOQ se défend d'avoir négligé les conditions de travail de la minorité de médecins qui œuvrent dans les salles d'urgence. « En 1998, (la fédération) a négocié un nouveau mode de rémunération plus adapté à cette pratique. Malgré les compressions budgétaires, la rémunération moyenne versée à un médecin pour ses activités à la salle

d'urgence a été majorée de 39 % entre 1998 et 2001. Aucun autre secteur n'a reçu d'augmentation comparable », tranche le président de la FMOQ, dans sa lettre.

Les médecins qui veillent à la prise en charge des clients vulnérables dans les cabinets et les CLSC sont à l'heure actuelle ceux qui sont le moins bien rémunérés, ajoute-t-il.

Se défendant d'avoir découragé la pratique en salle d'urgence, le président de la FMOQ affirme que plus de 1800 médecins intègrent cette activité à leur pratique de médecin de famille, notamment en région.

La FMOQ accuse les porte-parole de l'AMUQ, qui est une association non syndicale, d'agir sans mandat et sans légitimité. « Cette association semble s'être donné un nouveau programme politique, soit de se créer une nouvelle représentation syndicale hors FMOQ leur permettant de négocier eux-mêmes leurs conditions d'exercice. Les 1800 omnipraticiens qui travaillent en salles d'urgence ne lui ont jamais accordé un tel mandat, conclut le Dr Dutil.

« Je regrette que l'AMUQ utilise le contexte difficile que connaissent le personnel et les patients de 11 salles d'urgence d'hôpitaux régionaux et ruraux pour mousser ses intérêts corporatistes. »

MONTREAL

Un drame conjugal fait un mort et deux blessés

■ MONTREAL — Un drame conjugal survenu hier matin dans l'arrondissement Lachine, à Montréal, a fait un mort et deux blessés. Un homme de 39 ans a fait irruption dans le logement de son ex-conjointe et a poignardé la femme de 50 ans au thorax. Elle a été transportée à l'hôpital, où elle se trouve dans un état critique, mais stable. L'individu a aussi poignardé un employé d'entretien de l'immeuble résidentiel qui tentait de s'interposer. L'homme de 42 ans est mort au cours de son transport à l'hôpital. Le suspect a ensuite pris la fuite en camionnette, se dirigeant vers la frontière ontarienne. Il a cependant été blessé gravement à la suite d'une collision avec un camion-remorque, sur l'autoroute 20. (PC)

Arrestation liée à la mort de Julie Boisvenu

■ SHERBROOKE — Le Service de police de la Ville de Montréal a procédé hier matin, dans l'arrondissement Verdun à Montréal, à l'arrestation d'un homme dans la trentaine qui pourrait s'avérer un témoin important dans le meurtre de Julie Boisvenu. « Il s'agit pour l'instant d'un témoin et non d'un suspect », a indiqué le porte-parole du Service de police de Sherbrooke, André Lemire. Avec l'arrestation de ce témoin, l'enquête concernant la disparition, puis l'assassinat de Julie Boisvenu pourrait bien avancer de façon importante au cours des prochaines heures. La nuit de la disparition de Julie Boisvenu, cet homme a été intercepté par le SPS pour une vérification d'usage dans le secteur où le véhicule de Julie Boisvenu a été retrouvé. Il avait alors fourni une fausse identité. (PC)

Aujourd'hui de 9 h à 21 h

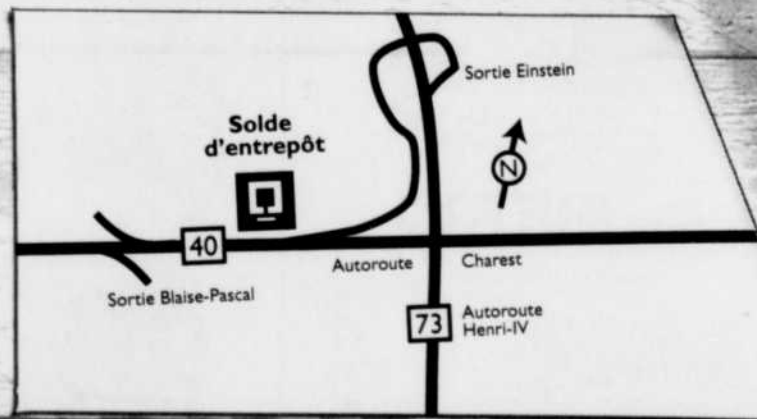
Samedi 6 et dimanche 7 juillet de 9 h à 17 h

GRAND SOLDE À L'ENTREPÔT SAQ

Économisez jusqu'à

50 %

sur une vaste
sélection de vins
et de coolers.



Profitez également d'un rabais jusqu'à 40 %
sur une variété de portos, de champagnes et
de mousseux et jusqu'à 30 % sur les spiritueux.

Exclusivement à l'entrepôt SAQ
situé au 2900, rue Einstein, Sainte-Foy
(autoroute Charest, sortie Blaise-Pascal).

STATIONNEMENT DISPONIBLE

Service à la clientèle: (514) 873-2020 et 1 866 873-2020

18+

La modération
a bien meilleur goût.

EduoValcool



SAQ

Au plaisir!



LE MONDE

Un 707 s'écrase sur un quartier de Bangui

BANGUI (AFP) — Un Boeing 707 Cargo qui reliait N'Djamena à Brazzaville s'est écrasé hier matin sur un quartier de Bangui, faisant 23 morts et laissant trois survivants, dont deux blessés graves, selon un bilan officiel obtenu auprès des hôpitaux de la capitale centrafricaine.

Aucune personne n'aurait toutefois été blessée ou tuée au sol dans l'atterrissage forcé de cet appareil, affrété par la compagnie congolaise Prestige Airlines, selon les informations disponibles en fin d'après-midi jeudi.

Les trois survivants ont été admis à l'hôpital communal, tandis que les 22 cadavres ont été transférés à l'hôpital de l'amitié, ont indiqué à l'AFP des sources hospitalières.

Une Tchadienne, qui aurait affrété ce vol N'Djamena-Brazzaville, figurerait parmi les deux blessés graves.

Le seul survivant sorti indemne du crash présente des anomalies, notamment des problèmes de tensions artérielles, a-t-on appris de mêmes sources.

Un premier bilan, fourni par l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique, dont le siège est à Dakar, faisait état de 22 passagers, tous morts dans le crash.

Une source aéroportuaire de N'Djamena avait de son côté affirmé que 25 personnes se trouvaient à bord de l'appareil, dont 17 passagers tchadiens et huit membres d'équipage, et que seules deux d'entre elles avaient survécu.

L'appareil, un Boeing 707-cargo appartenant à la société privée NewGomair, basée en République démocratique du Congo (RDC), n'a pas explosé avant de s'écraser dans une zone

marécageuse du quartier Guitangola de Bangui (sud-ouest de la capitale), à faible densité de population.

22 personnes périssent dans le drame

verte pour déterminer les circonstances de cette catastrophe, et, pour des raisons de sécurité, la population est invitée à garder le calme et à éviter tout attroupement sur les lieux de l'accident», a indiqué le gouvernement par la voix de sa porte-parole, Mme Nathalie Constance Gounébana.

Aucune précision sur la nature des

problèmes techniques rencontrés par l'appareil n'a pu être fournie, ni à l'aéroport de Bangui, ni à l'ASECNA à Dakar, mais les circonstances du drame pourraient être éclaircies par l'analyse des boîtes noires, l'une ayant déjà été retrouvée, selon l'ASECNA à Bangui.

Selon l'ASECNA, le commandant de bord avait demandé, à 9h40, «un détournement» vers Bangui en raison d'un «incident technique».

L'appareil s'est écrasé vers 10h au moment où il abordait le «dernier virage» avant son atterrissage à l'aéroport de Bangui, selon cet organisme.

«Ce type de vol est en général affrété par des commerçants tchadiens qui souhaitent transporter des marchandises à Brazzaville, notamment des oignons», a précisé un observateur à N'Djamena.

ROYAUME-UNI

Prison à vie confirmée pour l'ex-médecin et tueur en série H. Shipman

■ LONDRES — L'ex-médecin de famille Harold Shipman, condamné pour avoir tué 15 patients, mais soupçonné de centaines d'autres meurtres, passera le reste de ses jours en prison, a confirmé hier le ministre britannique de l'Intérieur, David Blunkett. Les crimes du Dr Shipman «sont les plus honteux qui soient et les pires violations de la confiance qu'étaient en droit d'attendre ses victimes, qui lui faisaient confiance», selon M. Blunkett. Le Dr Shipman, installé près de Manchester, a été condamné en janvier 2000 à la détention à perpétuité. Dans la pratique, la décision de M. Blunkett signifie que l'ancien médecin, âgé de 55 ans, devrait mourir en prison. Le dossier des détenus purgeant une peine de prison à vie n'est pas examinable avant une période initiale de 25 ans. (AFP)

Américains en fête

La peur du terrorisme est sans effet sur la fête nationale des États-Unis

PATRICK ANIDJAR
Agence France-Presse

WASHINGTON — Les Américains ont célébré hier leur première fête nationale depuis la tragédie du 11 septembre, bravant les menaces d'attentats contre leur pays ou leurs intérêts à l'étranger.

Cette journée de fête a été troublée par une fusillade qui a fait trois morts à l'aéroport international de Los Angeles, lorsqu'un individu armé a ouvert le feu près du comptoir de la compagnie israélienne El Al.

Un agent israélien a riposté, tuant l'agresseur. Un homme d'une quarantaine d'années et une femme ont aussi été tués, et sept personnes ont été blessées dans cette fusillade qui s'est produite vers 11h30, heure locale.

Quelques heures après l'incident, le maire de Los Angeles, James Hahn, a indiqué que les autorités n'avaient «pas d'indication qu'il s'agisse d'un acte lié au terrorisme». Un responsable du FBI, Richard Garcia, a pour sa part déclaré qu'il semblait que cet acte soit un «incident isolé».

ÉTAT D'ALERTE

Cette fusillade est intervenue alors que le pays était en état d'alerte «élevée», en prévision d'un éventuel attentat terroriste.

Cette menace n'a pas empêché les Américains d'affluer sur les lieux de rassemblement «patriotiques», notamment à Washington, la capitale.

Peu avant de s'y rendre, pour assister au feu d'artifice, le président George W. Bush a su faire jouer la fibre patriotique des Américains, les encourageant à célébrer dignement et dans la gaieté le jour de leur indépendance.

M. Bush s'était rendu à Ripley, un minuscule village de Virginie occidentale, pour rendre hommage à «l'unité» de ses compatriotes.

«Plus que jamais dans l'existence des Américains, le drapeau est hissé devant un pays unifié», a-t-il dit.

Dix mois après les attaques qui ont fait 3056 morts, cette commémoration avait incontestablement une coloration particulière.

Le FBI avait émis une mise en garde contre de présumés terroristes qui chercheraient à se procurer sur le réseau Internet des informations sur des stades aux États-Unis et en Europe. La semaine dernière, il avait averti ses 56 antennes sur le territoire américain de la possibilité d'une attaque terroriste à l'occasion du 4 juillet.

«Dans tout le pays, les gens perçoivent différemment cette journée de l'indépendance,

avec des réactions oscillant entre le patriotisme fervent et une réflexion retenue», écrivait hier le quotidien *New York Times*.

Partout, notamment dans les grandes villes, la volonté de démontrer que les terroristes n'ont pas réussi à ébranler la société américaine semblait avoir été la plus forte. Le dispositif mis en place par les autorités était à la mesure de l'affluence prévue sur les lieux de rassemblements.

Des chasseurs-bombardiers et des hélicoptères sillonnaient le ciel du pays, tandis que plusieurs sites, comme la statue de la Liberté à New York, le Mont Rushmore (Dakota du Sud) et l'arche du mémorial Jefferson à Saint-Louis, au Missouri, étaient interdits de survol.

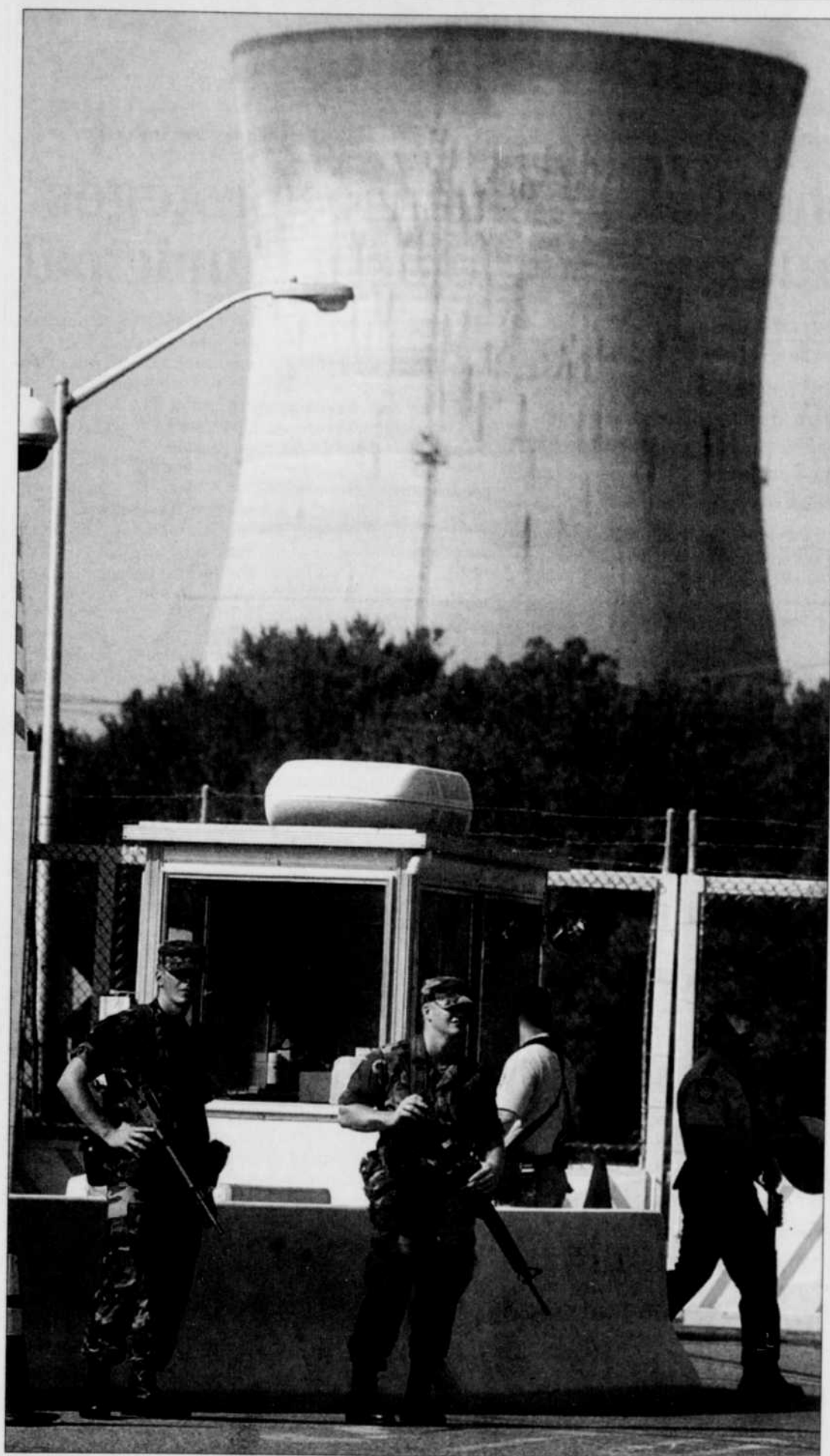
À Washington, des milliers de personnes ont afflué hier après-midi vers le National Mall, la pelouse qui s'étend au pied du Capitole, sous une chaleur torride qui, plus que la peur d'un attentat, a dû décourager les visiteurs, selon des policiers interrogés par l'AFP.

Une double barrière avait été dressée autour du site. Une vingtaine de points d'accès, équipés de détecteurs de métaux, filtraient les allées et venues des visiteurs, tandis que 2000 policiers et des chiens renifleurs d'explosifs patrouillaient sur la pelouse et dans les alentours. Deux hélicoptères survolaient en permanence le centre de la capitale.

À New York, quelque 4000 policiers patrouillaient dans la ville, appuyés par des avions et des hélicoptères de la police, à la recherche d'armes, d'explosifs et de véhicules suspects. Des dispositifs comparables avaient été mis en place à Boston, à Chicago, en Floride et en Californie.

Un avion plonge sur la foule

■ LOS ANGELES (AFP) — Un petit avion bimoteur s'est écrasé hier sur une banlieue de Los Angeles, tuant trois personnes et en blessant six autres gravement, a annoncé un porte-parole du service des pompiers. L'avion s'est écrasé vers 12h35 dans un parc de San Dimas, en Californie, où des centaines de personnes s'étaient réunies pour célébrer la fête nationale du 4 juillet, a déclaré le porte-parole des pompiers, Mark Savage. Le gouverneur de Californie, Gray Davis, a indiqué que l'avion avait émis deux appels de détresse. «Donc il est clair que c'était un problème mécanique, et que cela n'avait rien à voir avec un attentat», a dit M. Davis lors d'un point de presse.



Des unités de la Garde nationale de la Pennsylvanie montaient la garde hier devant le réacteur nucléaire de Three Mile Island que l'on considère comme une cible potentielle du terrorisme.

ULSTER

Blair et Ahern veulent prévenir l'explosion

HERVÉ AMORIC
Agence France-Presse

BELFAST — Les premiers ministres britannique Tony Blair et irlandais Bertie Ahern ont demandé hier aux partis nord-irlandais de redoubler d'efforts pour faire taire la violence paramilitaire à Belfast, mais ils ont refusé de prendre des sanctions susceptibles d'envenimer le processus de paix.

«Aucun niveau de violence n'est acceptable», a affirmé M. Blair lors d'une conférence de presse en début de soirée au côté de son homologue irlandais Bertie Ahern, à l'issue d'un sommet de «crise» avec les partis nord-irlandais au château d'Hillsborough, près de Belfast.

Ce sommet avait été requis par le premier ministre d'Irlande du Nord, le protestant modéré David Trimble, pour tenter de trouver une parade aux violences et émeutes qui secouent les quartiers populaires de Belfast depuis plusieurs mois.

M. Trimble, comme la plupart des dirigeants protestants et la police nord-irlandaise, accuse les groupes paramilitaires des deux côtés, mais principalement l'Armée républicaine irlandaise (IRA), d'orchestrer ces violences quasi quotidiennes aux intersections des fiefs catholiques et protestants.

«La plupart des unionistes sont prêts à accompagner le processus de transition, mais ils ne sont pas prêts à accepter un processus embour-

bé dans une situation où la violence se poursuit», a-t-il déclaré après ces entretiens.

M. Trimble demande notamment au gouvernement britannique de prendre des sanctions contre l'aile politique de l'IRA, Sinn Féin, pouvant aller jusqu'à l'exclusion des deux ministres de ce parti de l'exécutif local.

MM. Blair et Ahern, soucieux de ne pas jeter de l'huile sur le feu au début de la saison des marches traditionnelles protestantes, ont écarté de telles sanctions.

«Je ne doute pas que la direction du Sinn Féin soit déterminée à faire fonctionner le processus de paix», a souligné M. Blair.

M. Trimble a par ailleurs donné au gouvernement britannique jusqu'à la fin du mois pour

présenter des mesures permettant pour mettre fin à ces violences.

S'ils se sont refusés à toute sanction, MM. Blair et Ahern n'ont pas écarté d'éventuelles mesures à l'avenir, sur le terrain.

Une menace à peine voilée qui intervient à trois jours de la marche protestante de Portadown, la plus controversée et la plus explosive de l'année.

Les autorités ont interdit à un défilé de l'ordre d'Orange, prévu dimanche, l'accès au quartier catholique de Garvaghy Road à Portadown, pour la cinquième année consécutive.

Cette marche annuelle, au centre de l'Ulster, berceau de la confrérie protestante, a généré sept étés de violence et d'émeutes depuis 1995.

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Ambulances « high-tech » en renfort

Le patient serait soigné dès son transport pour pallier le manque de personnel d'urgence

MARIE CAQUETTE
MCAquette@lesoleil.com

■ En janvier 2003, deux ambulances porteuses d'un système de *monitoring*, relié aux urgences hospitalières, tel que cela se fait en Scandinavie, pourraient cueillir les patients sur tout le territoire de Chaudière-Appalaches et les transporter vers un centre spécialisé, en assurant des soins de stabilisation pendant le transport.

C'est une des voies d'avenir proposées par la Régie de la santé de Chaudière-Appalaches pour solutionner le problème chronique de manque de personnel médical à l'urgence de l'hôpital de Saint-Georges.

Déposé au ministère de la Santé il y a environ six semaines, ce projet serait unique au Canada. Il a été développé par un urgentologue de l'Hôtel-Dieu de Lévis, le Dr Jean Lapointe. Le collège des médecins aurait déjà donné son accord pour que les ambulanciers administrent les médicaments requis pour stabiliser les patients. Autre particularité: le million de dollars que coûte ce projet-pilote d'une durée de quatre ans serait assumé par l'entreprise privée. À moyen terme, la Régie veut équiper toutes ses ambulances de cette façon.

Ce n'est donc pas vrai que l'on ne fait rien pour assurer des soins d'urgence à la population, affirmait hier en entrevue le Dr Pierre Carrier, médecin-conseil à la Régie de la santé de Chaudière-Appalaches, qui voulait clore le bec aux urgentologues en dévoilant cet ambitieux projet, qui fait partie des solutions envisagées pour régler le problème du manque de médecins dans les urgences.

Le médecin réagissait aux critiques virulentes formulées par des membres de l'exécutif de l'Association des urgentologues qui accusent ces jours-ci la direction de la Fédération des médecins omnipraticiens (dont ils font partie!) de se trainer les pieds et d'avoir négligé les urgences, qui accuseraient un retard important sur le reste de l'Amérique du Nord.

TRANSFERT DE MÉDECINS

Ce projet de super-ambulances apparaît plus porteur, pour le Dr Carrier, que le transfert vers Saint-Georges de Beauce des médecins qui assurent la garde dans une demi-douzaine de villages éloignés en Chaudière-Appalaches. L'Association des urgentologues a mis en relief l'incohérence de ce système où l'urgence d'un établissement régional est dérangée alors que de petits villages ont un médecin de garde qui ne traite qu'un ou deux cas par nuit.

Les médecins en question n'ont pas un profil de pratique pour la grande urgence, répond le Dr Carrier; la garde est souvent assurée par des médecins dépanneurs, plus habitués à une clinique sans rendez-vous. Ce groupe ne pourrait fournir ce qu'équivalent d'une seule personne à temps plein

pour l'hôpital. Pourquoi déshabiller ces régions si on n'en tire pas grand bénéfice ailleurs, demande-t-il.

Toutefois, la Régie a demandé au ministère de la Santé de réévaluer les paramètres qui prévalaient au moment où ce système a été mis sur pied, en 1995, comme compensation pour la fermeture de nombreux petits hôpitaux. La question qui se pose, indique le Dr Carrier, est la sui-

**Particularité du projet:
le million de dollars
nécessaire serait assumé
par l'entreprise privée**

vante: quel est le temps de déplacement raisonnable pour avoir accès à des services d'urgence? En Chaudière-Appalaches, le système actuel est basé sur une durée de déplacement maximale de une demi-heure. Il existe peu de données statistiques sur le sujet, ce qui expliquerait que le ministère tarde à répondre, dit-il.

RÉPLIQUE

Le président de l'Association des omnipraticiens de la Côte-du-Sud, le Dr Louis Godin, qui porte aussi le chapeau de chef du département de médecine générale, une commission consultative rattachée à la Régie de Chaudière-Appalaches, réagissait lui aussi hier aux attaques des urgentologues. « On se préoccupe de la situation. »

Tant le Dr Carrier que le Dr Godin énuméraient les mesures envisagées depuis le printemps afin de prévenir la fermeture de l'urgence de Saint-Georges durant la nuit. On a fait appel au dépannage intra-régional, le recrutement a aussi été tenté; des mesures financières d'attraction ont été obtenues.

On fait aussi appel aux médecins habitués à l'urgence mineure pour qu'ils prennent le relais.

L'urgence de l'hôpital de Saint-Georges compte actuellement huit ou neuf médecins à l'urgence où ils « font leur maximum ». Il reste une plage horaire équivalente à 25 à 30% de la couverture à combler, soit deux ou trois médecins. Vaste territoire à la population clairsemée, Chaudière-Appalaches assure des services de garde médicale dans quatre hôpitaux, épaulés par un réseau de points de services.

ont maintenant délibéré durant plus de 13 heures sans en arriver à des verdicts unanimes. R.H.

PROCÈS BINETTE Les délibérations s'allongent

■ Le jury au procès de François Binette est demeuré invisible, hier, cloîtré dans sa salle de délibérations. À aucun moment de la journée, les neuf femmes et trois hommes ne se sont manifestés pour faire quelque demande que ce soit au juge François Tremblay. Ils ont commencé en fin de matinée mardi à se pencher sur le sort à réserver à l'individu de 26 ans de Beauport accusé du meurtre sans préméditation de Caroline Veilleux et de la tentative de meurtre de Mélanie Boucher. Les deux jeunes femmes alors âgées respectivement de 24 et de 18 ans ont été atteintes de projectiles tirés dans leur direction dans la nuit du 29 mars 2000, sur la 1^{re} Avenue, à Québec. Après une journée de délibérations, les jurés ont demandé à entendre les enregistrements de cinq témoignages et à visionner deux cassettes vidéo enregistrées par des caméras de surveillance. Au total, ils

Chauffeur de taxi vendeur de drogue condamné

■ Un des chauffeurs de taxi arrêtés lors de la dernière frappe de la police de Québec a été condamné à neuf mois de prison. De plus, Jocelyn Gingras, 45 ans, de Québec, sera ensuite en probation durant deux ans. C'est en décembre dernier que quatre chauffeurs et trois fournisseurs de stupéfiants étaient arrêtés à la suite d'informations recueillies lors de l'opération précédente dans le milieu du taxi, en juin 2000. Ce réseau démantelé en décembre était actif le soir et la nuit dans la basse ville de Québec et à Vanier. Les chauffeurs prenaient les commandes de leurs clients sur leurs téléphones cellulaires ou sur leurs téléavertisseurs et ils avaient trois sources d'approvisionnement. R.H.



On estime à quelques journées ou parties de journées seulement les moments où les chevaux devraient déceler.

Les chevaux de calèches protégés du chaud par... règlement municipal

ROBERT FLEURY
RFleury@lesoleil.com

■ Ce sont les chevaux de calèches qui seront contents. Dorénavant, ils ne sortiront plus lorsqu'il fait 32 °C ou 42 degrés avec le facteur Humidex, donc une couple de jours par année. Mais ils devront continuer de travailler au *frette*!

Le conseil de Québec a en effet adopté un règlement supprimant toute référence à l'hiver mais imposant des normes de chaleur facilement mesurables auprès d'Environnement Canada et en tenant compte de l'humidité. Pour quoi les chevaux de calèches et non ceux de compétition?

« Un cheval de course ou de compétition fournit un effort intense pendant 90 secondes, 2 minutes alors qu'un cheval de calèche est au travail dans la rue pendant 9 heures consécutives. C'est extrêmement pénible pour un cheval de devoir fournir l'effort de monter des côtes et de tirer une calèche sur de telles périodes », explique Serge Viau, directeur général adjoint. À Montréal et à New York, dit-il, c'est moins exigeant, les calèches sont en terrain plat.

**« Ils
travaillent
dans la rue
pendant
9 heures
consécutives »**

On estime à quelques journées ou parties de journées seulement les moments où les chevaux devraient déceler. Les caléchières qui ont déjà commencé leur course au moment où la température indique 32 °C pourront bien sûr la compléter, assure la conseillère Lynda Cloutier. Elle croit que le règlement aura peu d'impact sur les réservations faites à l'avance pour des tours de calèche.

Répondant à la suggestion d'imposer des amendes aux propriétaires qui abusent de leurs bêtes, M. Viau juge que ce serait difficilement applicable car il est difficile de dire si un cheval qui s'écrase, victime d'un malaise, le fait à cause de la chaleur ou pour une autre raison.

Quant aux chevaux qui courent à l'hippodrome, on rappelle qu'ils relèvent de la Société nationale du cheval de course (SONACC).

Par ailleurs, la Ville prendra des dispositions pour ériger un abri temporaire au parc de l'Esplanade afin que les chevaux qui y attendent puissent le faire à l'ombre. Il s'agira vraisemblablement de deux tentes aux côtés ouverts, capables d'accueillir une quinzaine de chevaux à la fois.

Parmi les autres particularités du règlement, un cheval ne peut être laissé seul sans surveillance pas plus qu'il ne peut être attelé ou dételé en présence des visiteurs.

TRAFIC DE STUPÉFIANTS AU SAGUENAY

Pierre Tremblay écope deux ans

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

■ Le dirigeant de l'important réseau de trafic de stupéfiants qui sévissait au Saguenay, Pierre « Gros Pit » Tremblay, a été condamné hier à deux ans moins un jour de prison. Un autre membre du réseau, Robert Bédard, a quant à lui écopé d'une peine de 18 mois d'emprisonnement.

Le démantèlement du réseau couronnait une opération policière d'envergure qui a ciblé Tremblay et ses sbires durant trois ans. Une substantielle preuve d'écoute électronique s'ajoutait aux fruits d'une soixantaine de perquisitions effectuées à la conclusion de l'opération.

L'enquête policière s'était concentrée sur deux établissements sans alcool ouverts 24 heures par jour à Chicoutimi et La Baie. Sous le contrôle de Tremblay, on y trafiquait jusqu'à 125 grammes de cocaïne par semaine.

La preuve démontrait que « Gros Pit » n'était jamais présent dans les établissements, qui étaient dirigés par son bras droit, Alain Lespérance. Celui-ci a eu plusieurs contacts avec l'agent source de la police, qui a effectué des achats de stupéfiants durant l'année 1999. De plus en plus consistants, les achats ont atteint une quantité de 450 grammes de cocaïne et 10 pilules d'ecstasy, en décembre de cette année-là.

Le dossier de Tremblay comportait plusieurs condamnations pour des crimes en différentes matières, mais l'homme n'avait jamais écopé de peine d'incarcération auparavant. À la suite de son arrestation, en mars 2000, l'homme de 37 ans de Chicoutimi a plaidé coupable en avril de cette année, purgeant un total de plus de 23 mois de détention préventive, un élément dont les parties et le juge ont tenu compte pour en arriver à la peine de deux ans moins un jour.

COMLOT, TRAFIC ET GANGSTÉRISME

Celle-ci faisait l'objet d'une suggestion commune de l'avocate de l'accusé, M^{re} Cindy Lajoie, et du procureur de la Couronne, M^{re} Michel Green. Pour les 15 chefs d'accusation de complot et de trafic de stupéfiants, la relation d'affaires des

Satan's Guards, le club affilié aux Hells Angels au Saguenay—Lac-Saint-Jean, a écopé de 12 mois moins un jour de prison, peine à laquelle le juge François Tremblay, de la Cour supérieure, a ajouté une peine consécutive d'un an pour gangstérisme.

De plus, Tremblay sera par la suite en probation durant 3 ans et il lui sera interdit de posséder des armes durant 10 ans. À la demande de M^{re} Lajoie, le juge Tremblay a recommandé que « Gros Pit » purge sa peine à Chicoutimi car sa conjointe et leurs deux enfants y résident.

ROBERT BÉDARD

En ce qui concerne Robert Bédard, un individu de 56 ans de Saint-Fulgence, il a plaidé coupable à deux chefs d'accusation de complot et à deux autres de trafic de stupéfiants à Chicoutimi et sur la Côte-Nord. Le procureur de la Couronne a expliqué que le rôle actif de Bédard, à la fin de 1999, en était un de commissionnaire, de livreur et de chauffeur de Tremblay ainsi que de Lespérance.

La feuille de route de Bédard comportait des condamnations pour possession et trafic de stupéfiants, pour des crimes contre la propriété et pour conduite avec les facultés affaiblies. En attente de sa sentence, il a de plus été appréhendé dernièrement pour un vol à l'étalage.

Sa peine de 18 mois s'ajoute aux deux mois et demi de détention préventive qu'il a purgés. Lui aussi sera ensuite en probation durant 3 ans et il ne pourra posséder d'armes durant 10 ans.

Prenant la parole à son tour, son avocat, M^{re} Martin Tremblay, a expliqué au juge Tremblay que les plaidoyers de culpabilité des deux hommes ont évité la tenue d'un procès qui, compte tenu de la preuve très volumineuse et de changements de procureurs au dossier, n'aurait pu débuter avant 2003. Après le démantèlement du réseau de « Gros Pit », le ministère public réclamait des peines deux fois plus lourdes, a déclaré M^{re} Tremblay, mais l'arrivée au dossier d'un nouveau procureur de la Couronne a permis d'en arriver à un règlement.

Neuf des 18 personnes appréhendées lors du démantèlement du réseau ont reçu leurs sentences jusqu'à maintenant. Avant que Tremblay reçoive la sienne, la plus lourde était celle de 22 mois dont a écopé Sylvain Gauthier, un individu de 28 ans qui donne maintenant Longueuil comme lieu de résidence.



Pierre Tremblay

Les « scans » ont la vie dure à l'Enfant-Jésus

Pendant trois jours, les deux appareils du centre de traumatologie étaient hors d'usage

MARIE CAQUETTE
MCAquette@lesoleil.com

Le centre de traumatologie de l'Enfant-Jésus, qui dessert la région de Québec et l'Est, ne disposait d'aucun tomodynamomètre ou *scan* au cours des trois derniers jours. Ce type d'appareil diagnostique sophistiqué est utile pour la traumatologie, les soins intensifs et l'urgence. Aucun patient n'aurait cependant eu à subir les inconvénients de la situation, affirme un porte-parole de l'hôpital.

Habituellement équipé de deux *scans*, l'Enfant-Jésus en était totalement privé parce que le premier a été démantelé vers la mi-juin pour permettre l'installation d'un nouvel appareil et que le second est tombé en panne mardi. Des techniciens s'affairaient encore à réparer le « bobo » hier matin et ils promettaient sa remise en fonction dans l'après-midi, indiquait le porte-parole de l'hôpital, Simon Poitras.

Aucun traumatisé grave n'a été dirigé en vain

vers cet hôpital par les services ambulanciers, qui ont été avisés de diriger ailleurs les patients très mal en point, indiquait-il. Il y a, quotidiennement, environ cinq victimes d'un traumatisme grave qui subissent un examen diagnostique au moyen du *scan*.

L'appareil en panne aurait été l'objet de plusieurs cures de rajeunissement au cours de sa carrière qui prendra fin à l'automne lorsqu'il sera remplacé par un équipement plus moderne. La vie utile d'un *scan* n'est que de trois à cinq ans.

La procédure de remplacement dure 30 jours; le vieux appareil est démantelé ainsi que les murs de la pièce qui le contiennent, puis on installe le nouvel équipement et on refait la pièce! Cette opération est actuellement en cours pour l'autre *scan* de l'établissement et devrait être terminée pour le 15 juillet.

Le nouveau *scan*, équipé d'un logiciel plus performant, pourra traiter quatre patients à l'heure au lieu d'un seul à l'heure, comme c'était le cas jusqu'à récemment.

Un nouvel
appareil doit
entrer en
fonction à
la mi-juillet

MINE LAC D'AMIANTE DU CANADA

La conciliation échoue et le lock-out se poursuit

IAN BUSSIÈRES
Collaboration spéciale

THETFORD MINES — La conciliatrice France Racine, nommée par le ministre Jean Rochon pour tenter de résoudre le conflit de travail qui perdure depuis 10 semaines à la mine Lac d'amiante du Canada (LAC) de Thetford Mines, a annoncé hier qu'elle annulait les deux rencontres de conciliation prévues la semaine prochaine devant l'impossibilité de rapprocher les deux parties.

« M^{re} Racine nous a dit qu'il n'y avait aucune négociation possible parce que les parties étaient demeurées sur leurs positions, qui étaient encore très éloignées l'une de l'autre », a commenté hier le président du Syndicat des travailleurs de la mine LAC, Jean Larose.

Avec la période des vacances qui approche, le lock-out décrété par l'employeur, la société minière LAB Chrysotile, risque donc de durer encore un bon bout de temps, semble-t-il. Il s'agit déjà du troisième

plus long conflit de travail de l'histoire de la mine après la grève de 1975, qui avait duré pas moins de sept mois et demi, et celle de 1988, qui s'était étalée sur 13 semaines. « Nous ne sommes pas optimistes. Ça risque d'être long ! », a d'ailleurs lancé M. Larose.

AUCUN COMPROMIS

Le syndicat, qui représente 339 travailleurs de l'amiante, est demeuré sur sa position et a continué de réclamer le *statu quo* tout le long des deux rencontres de conciliation avec l'employeur.

Dans le contexte actuel très difficile pour l'industrie de l'amiante, la société minière n'a pas voulu reculer elle non plus, demandant à ses employés d'accepter une diminution de salaire de l'ordre de 3 %, le retrait de la clause d'indexation au coût de la vie et la mise en place de l'horaire de travail de 12 heures, qui pourrait occasionner certaines pertes d'emploi.

Les syndiqués, qui subissent régulièrement des périodes de fermeture temporaire depuis quelques années, en ont aussi contre les projets de l'employeur de faire passer de 26 à 39 semaines la période travaillée nécessaire pour qu'un salarié soit admissible à des vacances complètes.

EN BREF

Cinq chaires de recherche à Laval

■ Guy Poirier (biochimie), Paule Halley (droit) et Paul-Henri Naccache (biologie cellulaire) font partie du groupe de cinq nouveaux titulaires de chaires de l'Université Laval qui s'est vu octroyer 5,9 millions \$, en juin, en vertu du Programme des chaires de recherche du Canada et de la Fondation canadienne pour l'innovation. Les trois chercheurs entouraient d'ailleurs François Tavenas hier, qui a fait sa dernière apparition publique à titre de recteur de l'Université Laval. Leurs deux autres collègues sont Maurice Lévesque (océanographie) et Warwick Vincent (évolution et écologie). En juin, à Vancouver, le gouvernement fédéral annonçait un investissement de 101,4 millions \$ pour la création de 95 chaires de recherche dans 31 universités canadiennes. Depuis deux ans, le Programme de chaires de recherche a créé 627 chaires. Son objectif ? Deux mille en cinq ans. M.L.

Travailleur électrocuté

■ Un jeune employé de 22 ans de Circuits Imprimés de la Capitale, entreprise sise sur la rue Newton, à Québec, est mort électrocuté hier après-midi. Le jeune homme s'affairait à installer une source d'alimentation électrique pour les fins de son travail lorsqu'il a reçu une décharge de 600 volts. Les premiers secours ont tenté des manœuvres de réanimation, en vain. La CSST a ouvert une enquête. É.F.

Accusé d'agressions

■ HAVRE-SAINT-PIERRE — Un homme de 50 ans de La Romaine, Bernard Morency, a été arrêté la semaine dernière pour avoir présumément posé des gestes de nature sexuelle sur un ado de 14 ans à son chalet de Havre-Saint-Pierre il y a quatre ans. Il aurait agressé sexuellement le jeune homme à plusieurs reprises entre mars 1998 et mars 1999. Morency, qui a été libéré moyennant certaines conditions, devra revenir devant le juge le 19 août. É.F.

Événement

CAMPING

du 4 au 7 juillet

Réduction jusqu'à 25 %
sur les équipements de camping

Sacs de couchage

Tentes

Sacs à dos

boutique
TAÏGA
sports · plein air

1200, AVENUE DE GERMAIN-DES-PRÉS, SAINTE-FOY • TÉLÉPHONE 418.658.2742
Complexe de l'Hôtel Germain des Prés



Isildurs Bane



20h

Terem Quartet



12h

Caravan



21h30

Scène Molson Dry

Andy Stochansky



20h

Scène Bell

Davis Usher



21h30

Sortez plus,
prenez l'abus!

L'EST ET LA CÔTE-NORD

VENTE DE L'ÉGLISE SAINT-GEORGES DE BAIE-COMEAU

Une vente expéditive

Les résidants, qui voulaient en faire un centre d'accueil pour personnes âgées, affirment que le conseil de fabrique n'a jamais tenu compte de leur projet

STEEVE PARADIS
Collaboration spéciale

■ BAIE-COMEAU — L'église Saint-Georges de Baie-Comeau est pratiquement vendue, mais les citoyens qui désirent voir un temple pour personnes âgées dans le centre ne baissent pas les bras. Ils reprochent au conseil de fabrique de n'avoir jamais tenu compte du projet et de s'être débarrassé rapidement de l'église.

« Le conseil de fabrique ne nous a jamais écoutés même s'il connaissait notre projet depuis octobre 2001 », a lancé Réal Pouliot, porte-parole du groupe d'ainés qui pilote le dossier. Le septuagénaire estime qu'il y a au moins deux programmes gouvernementaux qui peuvent financer le projet, encore à un stade embryonnaire. Rappelons qu'il y a un mois, le conseil de fabrique de la paroisse La Nativité de Jésus avait surpris en annonçant la vente de l'église pour 25 000 \$ à la Corporation plein air Manicouagan, qui désire y créer un centre d'interprétation naturelle pour le parc Boréal du Saint-Laurent.

Selon le groupe, le conseil a travaillé en catimini pour vendre l'église plutôt que de tenir compte de la pétition de

plus de 5000 noms en faveur de la création du centre pour aînés en légère perte d'autonomie. « En plus, le conseil ne respecte pas la parole donnée à propos de la consultation qui devait se tenir à l'automne sur le futur des églises », a ajouté Kathya Gagnon, avocate du groupe d'opposants, qui accuse le conseil de jouer les Saint Thomas en refusant de voir la pétition.

« Une étude démontre qu'il y a un besoin de 100 logements pour personnes âgées, a enchaîné M^{re} Gagnon. Ici, c'est un endroit calme et reposant, c'est un site idéal, près du centre-ville. Le projet du parc Boréal est sûrement louable, mais il peut sûrement se réaliser ailleurs. »

Le président du conseil de fabrique rejette les accusations. « Il y a eu beaucoup de paroles, mais les gens du centre pour personnes âgées ne nous ont jamais déposé de projet concret, de plan de travail ou quoi que ce soit de formel, a indiqué Jean-Yves Bellemare. S'il y avait eu quelque chose de concret, c'est bien évident qu'on l'aurait sérieusement étudié. »

Quant à la fameuse consultation, M. Bellemare a signalé qu'il n'avait jamais dit quelle forme elle prendrait. « Lors de la conférence de presse pour la vente de l'église (le 6 juin), on avait

dit qu'on donnait une semaine aux gens pour émettre leurs commentaires, a poursuivi le président. On a reçu six lettres, dont deux appuyant le projet de centre pour aînés dans l'église et deux qui le rejetaient. Les gens ne peuvent pas dire qu'ils n'ont pas été consultés. »

M. Bellemare a déclaré que la vente du temple au parc Boréal enlève une épave au pied de la fabrique, qui devait assumer les coûts d'entretien de trois églises mais qui n'en utilise qu'une seule. « Il s'agit d'un projet extraordinaire. L'église n'est pas démolie, elle demeure dans la communauté et le projet du parc va revitaliser le quartier et attirer des visiteurs de partout. En plus, on a eu un peu d'argent alors qu'on pensait qu'on serait obligés de donner l'église et on se libère d'une facture de chauffage de 30 000 \$ par année. »

Même s'il a peu d'argent pour se lancer dans une bataille judiciaire, le groupe de Réal Pouliot n'exclut pas la possibilité de se présenter devant les tribunaux. Selon M^{re} Gagnon — qui dit offrir gratuitement ses services au groupe d'ainés —, une campagne de souscription pourrait être lancée pour financer d'éventuelles démarches juridiques.



Même s'il semble trop tard, Réal Pouliot et Kathya Gagnon souhaitent toujours bloquer la vente de l'église Saint-Georges.

PAVILLON CHALEURS

Le Pavillon aura des outils pour l'avenir

GILLES GAGNÉ
Collaboration spéciale

■ GASCONS — Les dirigeants du Pavillon Chaleurs, de Gascons, sortent encouragés de la rencontre avec des fonctionnaires du gouvernement du Québec portant sur le financement de cette maison de réhabilitation pour alcooliques, toxicomanes et joueurs compulsifs.

L'établissement n'a pas obtenu les 150 000 \$ par an souhaités pour assurer sa survie, mais sa directrice, Lise Roy, estime que les gens du ministère de la Santé et des Services sociaux ont donné des outils qui devraient assurer l'avenir du Pavillon Chaleurs.

« Les gens du ministère vont nous aider à obtenir une certification qui s'applique aux maisons privées et sans but lucratif comme la nôtre, qui ne fait pas partie du réseau de la santé comme L'Escale, de Sainte-Anne-des-Monts », affirme M^{re} Roy.

La direction du Pavillon Chaleurs aura des devoirs à remplir au cours des prochaines semaines, notamment celui de fournir au gouvernement et à la Régie régionale de la santé et des services sociaux Gaspésie — les Îles les états financiers de l'organisme et de donner des éclaircissements sur ces chiffres.

« On sent un rapprochement (avec l'État et la Régie). Ils ne mettent pas en doute notre thérapie (basée sur les techniques des Alcooliques anonymes) avec hébergement (...) Le simple fait d'entamer une démarche pour obtenir une certification nous ouvre des portes pour aller chercher du financement, qui ne viendra pas de la Régie mais du ministère », ajoute M^{re} Roy.

Le Pavillon Chaleurs a besoin de 300 000 \$ pour fonctionner. Il offre 12 places par mois à des personnes aux prises avec différents problèmes de dépendance. Il emploie aussi 10 personnes. Actuellement, ses dirigeants arrivent à dénicher 150 000 \$ par an, incluant une subvention récurrente de la Régie régionale de la santé. L'Escale, de Sainte-Anne-des-Monts, l'établissement consacré par la Régie dans le domaine, obtient 1,6 million \$ par an.

Dominique Breton, du ministère de la Santé, parle également de « rencontre fructueuse » et précise que l'établissement doit donner des précisions sur les états financiers. « Nous ne sommes pas encore rendus à parler d'aide financière », dit-elle.

ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Des mesures strictes pour préserver l'eau potable

ACHILLE HUBERT
Collaboration spéciale

■ CAP-AUX-MEULES — Les responsables municipaux des services d'aqueduc des Îles-de-la-Madeleine veulent éviter à tout prix la répétition cet été de la pénurie d'eau potable survenue à la fin juillet 2001.

Les deux réservoirs de l'Île-aux-Meules s'étaient presque vidés de leur contenu, soit 1,75 million de gallons d'eau potable, l'été dernier, à la suite d'un usage abusif des arrosages de pelouse et d'une sécheresse inhabituelle. On avait frisé la catastrophe mais, lorsque les résidents de l'endroit, avertis par un cri d'alarme, avaient cessé d'arroser leur gazon, le niveau d'eau était remonté dans les deux réservoirs alimentés par 18 puits.

La municipalité distribuera prochainement à tous les résidents de l'Île-aux-Meules un feuillet expliquant un nouveau règlement sur l'arrosage. Désormais, il sera strictement interdit d'arroser les gazons domestiques sauf entre 20 h et 21 h durant les jours impairs pour les résidents de l'Étang-du-Nord et durant les jours pairs pour ceux de Fatima et de Cap-aux-Meules. Il sera strictement interdit d'utiliser l'eau potable pour nettoyer les stationnements, les trottoirs et les patios à

Une pénurie d'eau potable a affecté les Îles en 2001

moins d'un permis spécial de la municipalité. Trois inspecteurs ont été mandatés pour intervenir en tout temps, le jour comme la nuit, afin de remettre à l'ordre les contrevenants. Une amende de 100 \$ est prévue pour la première offense et de 250 \$ par jour si le résident n'obtempère pas aux ordres.

Pour appuyer cette campagne d'information, des publicités paraîtront dans les médias locaux, journal, radio et télévision. Aux Îles, l'eau potable est une denrée rare et précieuse qu'il faut protéger à tout prix, surtout durant la période touristique, affirme le responsable du dossier M. Jean Hubert.

BAS-SAINT-LAURENT

Pas d'urgence aux urgences

Les établissements de santé réussissent à maintenir des services 24 heures par jour

MARC LAROCHE
Collaboration spéciale

■ RIVIÈRE-DU-LOUP — Si vous devez être malade durant l'été, vaut mieux que ce soit au Bas-Saint-Laurent. Les établissements de santé situés à l'ouest de Rimouski ne prévoient aucun problème en ce qui a trait au maintien des services d'urgence 24 heures par jour, sauf à La Pocatière, où quelques quarts de travail restent à combler en août.

« Nous travaillons pour compléter l'horaire. Il faut dire que nous avons 14 médecins omnipraticiens, alors que nous devrions en avoir 22 », explique M^{re} Francine Rancourt-Morin, directrice du Réseau santé Kamouraska. « Plusieurs médecins ont quitté l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima ces deux dernières années et les postes n'ont pas tous été comblés. »

S'il était impossible de compléter l'horaire du mois d'août, des ententes seront prises avec les CH de Montmagny et de Rivière-du-Loup, afin de mettre en place un corridor de service. « Nous n'en sommes pas là. L'horaire de juillet est complété et nous avons bon espoir de faire de même pour août. »

Mis à part le Centre hospitalier de Trois-Pistoles, partout, le nombre d'omnipraticiens est moins élevé qu'il ne le devrait. Ils sont 76 au total dans un territoire de plus ou moins 100 km carrés, pour desservir un bassin de population d'un peu plus de 89 000 personnes des MRC de Rivière-du-Loup, de Kamouraska, des Basques et du Témiscouata. Selon le plan d'effectif de la Régie régionale de la santé et des services sociaux, ils devraient être 93.

« Nous faisons face à un manque d'omnipraticiens, mais les effectifs sont satisfaisants et aucune problématique n'est à prévoir en ce qui a trait à l'urgence cet été, dit le directeur général du Centre hospitalier de Rivière-du-Loup, M. Raymond April. L'urgence est assez achalandée, mais il n'y a aucun risque qu'il n'y ait aucun médecin de garde. La question ne se pose même pas. » L'établissement engage 28 omnipraticiens. Ils devraient être 33.

« Ce manque se fait beaucoup plus ressentir au plan des cliniques médicales. Il ne cause aucun désagrément à l'urgence, qui a toujours été et demeure ouverte 24 heures sur 24, sept jours

par semaine. Il n'a jamais été question de la fermer. Les omnipraticiens ont fait du service de l'urgence leur priorité. »

Aux urgences de Notre-Dame-du-Lac et de Saint-Éleuthère, le directeur général du Réseau santé Témiscouata, M. Camil Dion, n'entrevoit lui non plus aucun problème. « L'an dernier, nous étions en situation critique, mais avec l'arrivée de quelques omnipraticiens et avec l'aide de médecins dépanneurs, qui viennent régulièrement et ont développé une alliance avec nos établissements, nous pourrions répondre à la demande. Les horaires sont complétés et à moins d'une situation particulière et incontrôlable, il n'y a aucun risque que ces deux urgences ferment. »

En cas de problème, les patients seront dirigés vers l'urgence de Rivière-du-Loup. À Notre-Dame-du-Lac, le plan d'effectif médical prévoit 25 médecins, alors que l'établissement en engage 21. « Cela serait problématique s'il n'y avait pas de médecins dépanneurs, ce qui n'est pas le cas. Notre service d'urgence n'a jamais eu à fermer. »

À Trois-Pistoles, aucun problème non plus. La directrice générale du CH, M^{re} Yolande Édith-Buisson, confirme que le plan d'effectif de 13 médecins omnipraticiens est complet et que les huit d'entre eux qui sont habilités à prodiguer des services d'urgence seront au travail.

« L'urgence sera accessible 24 heures par jour. Toutefois, durant une période où les médecins prennent aussi des vacances, nous en engagerions bien un de plus. Chaque médecin additionnel nous procure 15 % d'oxygène. »

Deux de leurs médecins viennent en aide à d'autres centres. L'un d'eux est affecté au dépannage à La Pocatière, tandis qu'un autre sera actif au niveau régional.

NEW CARLISLE

Keith Marcoux est condamné à la prison à perpétuité

GILLES GAGNÉ
Collaboration spéciale

■ NEW CARLISLE — Keith Marcoux, 48 ans de Bonaventure, plaide coupable aux accusations de meurtre sans préméditation sur la personne de son cousin et voisin, Benoît Marcoux.

L'accusé est condamné à purger une peine de prison à perpétuité, sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans.

L'homicide avait eu lieu le 22 juillet 2001 sur la propriété d'un autre voisin, Clarence Gallan, à la suite d'une dispute au sujet du partage d'un compte d'électricité.

Benoît Marcoux avait aménagé une connection pour desservir son cousin,

qui avait été débranché trois mois auparavant par Hydro-Québec.

Une discussion sur la façon de régler le compte d'électricité s'est envenimée, et Keith Marcoux est allé chercher son fusil chez lui, pour revenir et abattre son cousin. Les deux hommes étaient sous l'influence de l'alcool.

C'est le juge Jacques J. Lévesque, de la Cour supérieure, qui a prononcé la sentence. Keith Marcoux, défendu par M^{re} Richard Lavigne, est sous évaluation à Sainte-Anne-des-Plaines, où l'on déterminera dans quel pénitencier il purgera sa peine.

L'inculpé était également accusé de tentative de meurtre à l'endroit de Clarence Gallan. La plainte a été retirée lors des pourparlers menant au plaidoyer de culpabilité de Keith Marcoux.

C'est M. Gallan qui avait appelé les policiers le 22 juillet 2001, en se rendant à New Carlisle. Le meurtrier, la victime et M. Gallan vivaient dans une portion de Bonaventure, Fauvel, située aux limites de New Carlisle.



Keith Marcoux

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ALAIN DUBUC
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'éditorial J.-JACQUES SAMSON
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Saine gestion des pissenlits

Le Code de gestion des pesticides, rendu public cette semaine par le ministre de l'Environnement, André Boisclair, constitue un pas dans la bonne direction pour protéger la santé des Québécois. Mais les règles proposées par le gouvernement ne sont pas complètes et comportent certaines lacunes qui devront être corrigées pour assurer leur efficacité.

Il est d'abord dommage que Québec ne se soit pas penché plus sérieusement sur le problème de l'utilisation des pesticides par le milieu agricole, qui consomme pourtant à lui seul 80 % de ces produits chimiques.

Certains soutiennent que le gouvernement a cédé aux pressions de l'Union des producteurs agricoles et des fabricants de pesticides. Et ils n'ont pas tort de soulever la question, car les impressions ne jouent pas en faveur du gouvernement. En effet, après les récents sacrifices demandés à l'industrie porcine, il ne serait pas étonnant que Québec ait choisi d'être plus indulgent envers les producteurs agricoles dans le dossier des pesticides.

Le ministre Boisclair soutient que la question de l'utilisation des pesticides en milieu agricole constitue un tout autre débat auquel il n'a pas encore trouvé de réponse. Voilà toutefois un bien faible argument. Il est pour le moins surprenant que le gouvernement lance un Code de gestion des pesticides sans avoir en mains toutes les informations concernant les plus grands utilisateurs de ces substances toxiques. Tout comme il est décevant qu'il s'attaque mollement à ces derniers et qu'il se montre du même coup plus sévère à l'endroit de ceux qui en consomment le moins. Le ministre aurait dû à tout le moins expliquer pourquoi le débat en milieu agricole est si différent, si complexe, afin de dissiper les doutes que laisse planer son quasi silence sur la question.

Il faut par ailleurs se demander comment le gouvernement parviendra à faire respecter les règles qu'il entend imposer en matière d'utilisation de pesticides, tant en milieu urbain que rural.

Il sera en effet assez facile pour le commun des mortels de se procurer ailleurs au pays les pesticides qui seront éventuellement interdits au Québec.

Les personnes qui ne peuvent tolérer la vue d'un pissenlit sur leur terrain se feront sans doute un plaisir de se procurer ces substances lors de leur visite aux États-Unis ou dans les provinces voisines. À cet égard, il serait donc nécessaire que le gouvernement fédéral, qui détient le pouvoir d'homologuer les pesticides, emboîte le pas à Québec et bannisse les produits les plus toxiques disponibles sur le marché.

De plus, on peut mettre en doute la capacité des inspecteurs du gouvernement québécois de faire respecter les nouvelles règles qui interdiront l'utilisation de pesticides dans la bande riveraine en bordure des cours d'eau. Car depuis 12 ans, les agriculteurs ont légalement l'obligation de laisser pousser la végétation dans ces endroits, question de retenir les pesticides dans les champs.

Mais cette règle n'a jamais été appliquée. En sera-t-il de même avec le nouveau Code? Il faudra une ferme volonté politique pour s'assurer du respect de ces normes essentielles à la protection des rives ainsi que de la santé de la population.

Mais dans l'ensemble, le Code de gestion des pesticides du ministre Boisclair constitue un bon point de départ pour permettre un meilleur contrôle de l'usage de ces produits nocifs. Il était essentiel que le gouvernement veille à ce que nos enfants ne courent pas de danger en jouant dans l'herbe, à l'école, à la garderie ou dans les parcs.

Il était aussi nécessaire que l'utilisation des substances les plus dangereuses soit bannie à moyen terme sur les propriétés privées et commerciales. La santé de la population doit passer bien avant l'apparence du gazon.

De toute façon, la recherche parviendra sûrement à trouver des moyens alternatifs à l'utilisation de pesticides en milieu agricole, et à aider tous ceux qui font de l'urticaire à l'idée de laisser pousser quelques pissenlits sur leur terrain. Il existe des moyens plus écologiques d'entretenir les jardins et de se débarrasser des pissenlits, et il faut espérer que l'interdiction des pesticides provoquera l'émergence de nouvelles études à ce sujet.

LES AMÉRICAINES SONT PLUS FÉCONDES QUE LES CANADIENNES...



CARREFOUR DES LECTEURS

Rester fidèle à ses convictions

(À Monsieur Gilbert Lavoie)
 J'ai bien lu votre éditorial du 3 juillet dernier et je crois que vous avez raison: la loyauté est une chose fondamentale en politique. Vous avez cependant oublié de dire que la loyauté à l'égard de ses propres convictions est celle qui permet toutes les autres formes sincères de loyauté. En effet, les convictions politiques personnelles des adjoints politiques sont le véritable ciment qui les lie à leur employeur. L'adhésion volontaire à certains objectifs politiques généraux est une clause implicite de leur contrat d'embauche. Et s'ils se taisent la plupart du temps sur des questions politiques particulières, c'est justement pour faire avancer les idées générales qu'ils défendent jour après jour aux côtés de leurs patrons.

Mais que faire lorsque cette clause implicite ne tient plus? C'est ce que je me suis demandé lorsque j'ai constaté que la vision du Québec que l'on tente d'imposer à ses citoyens ne correspond plus aux idéaux de liberté et de créativité qui m'animent.

Je laisse donc à vos lecteurs le soin de juger ce qui était le plus courageux dans les circonstances: rester fidèle à ses convictions malgré les critiques ou encaisser discrètement son chèque de paye?

Mathieu Santerre
 Québec

Ça fait dur sur toute la ligne

On dirait que le Québec est une province à l'abandon! Venant du Maine après les douanes, pas un mot de bienvenue au Québec et encore moins de *Welcome to Québec*. Première affiche: «Pour urgence: 911 à Saint-Théophile». Deuxième affiche: «50mph = 90 km/h». Troisième affiche: «Les détecteurs de radar sont interdits au Québec». Quatrième affiche: «Surveillez les angles morts». Sauf pour l'affiche concernant l'équivalence entre les milles et les kilomètres, tout est en français uniquement. Et tout s'adresse d'abord aux étrangers, principalement américains.

On peut présumer que ces visiteurs sont de langues maternelles autres que le français et que les messages, pour être compris (donc être efficaces), devraient faire l'objet d'au moins une traduction convenable en anglais! Donc, quatre

messages hargneux, non sécurisants et non accueillants. Pour la première manifestation de l'existence d'un accueil touristique, il faut attendre 37 kilomètres plus loin, à l'entrée de Saint-Georges, pour découvrir une affiche ATR Chaudière-Appalaches, avec en prime un «?».

Rassurant, non? Mais ici on donne l'information sur la région Chaudière-Appalaches et non pour l'ensemble du Québec. Ça fait dur sur toute la ligne! D'autant plus que de la frontière à Saint-Georges la chaussée est dans un état exécrable et que de Saint-Georges à Québec, on a droit aux fumets exquis du purin et, comme dit si bien le maire de Lévis, «à la marde de cochons»!

Hughes Morrisette
 Québec

Le sens de l'ascension de l'ADQ

À la suite des déboires des Partis québécois et libéral, et selon l'analyse que les ténors de ces deux partis ont faite de leur déconfiture, il me paraît évident que les penseurs de ces deux partis n'ont rien compris.

Depuis des décennies, toute l'activité politique a été basée sur la possibilité que le Québec se sépare du Canada. Chacun des deux partis traditionnels recrutait ses adhérents selon leur allégeance au Canada ou selon leur allégeance à la cause souverainiste. En raison de cette polarisation du vote, les uns votaient pour le PQ, les autres pour le PLQ, ce qui ne laissait aucune place pour l'expression de différentes options sur le plan purement politique et qui explique le lent démarrage de l'ADQ.

Or, depuis ce que les libéraux appellent la disparition de la menace séparatiste et que les péquistes découvrent que la séparation n'est pas pour demain, les partisans de ces deux options se sentent maintenant libres de voter selon leurs convictions personnelles et s'aperçoivent qu'il n'y a que très peu de différences entre les programmes sociaux-démocrates de ces deux partis.

Maintenant que la question nationale est reléguée au second plan, les Québécois se posent de sérieuses questions sur la route que nous ont fait emprunter les partis traditionnels. L'ADQ propose une nouvelle route aux Québécois. Ce parti ne prétend pas avoir toutes les solutions à tous les problèmes de la société québécoise, mais au moins il ne fait pas comme les vieux partis qui s'imaginent être

les seuls détenteurs de la vérité, et qui ne se sont jamais donné la peine de se remettre en question.

Il est facile de traiter M. Dumont de nouveau Le Pen, ou de dire que les solutions qu'il propose sont simplistes, ou qu'il veut retourner le Québec à l'ère duplessiste, mais c'est peut-être justement ce que les Québécois veulent, des politiques, des lois, des règlements simples et compréhensibles pour le commun des mortels.

Je pourrais citer des centaines d'exemples qui prouvent que nos dirigeants se sont efforcés d'inventer des nouveaux mots, des nouveaux slogans, des nouveaux systèmes, dans tous les domaines, éducation, santé, etc., en s'imaginant que toute cette verbalisation est un acquis pour la société.

Ils se vantent des dépenses gouvernementales dans tous les domaines, mais oublient de dire que ce sont les contribuables qui payent la note. Je ne donnerai qu'un exemple de la suffisance du gouvernement en place, c'est celui des garderies.

Est-ce que nos politiciens se sont questionnés sur l'injustice qu'ils ont créée en instaurant le système de garderies à 5\$? Pourquoi les contribuables payent de leur poche pour faire garder les enfants des femmes qui gagnent un salaire et qui peuvent se payer une garderie, alors que la mère de famille qui croit, et souvent avec raison, qu'elle est la meilleure éducatrice pour ses enfants, qui renonce à un emploi et même à une carrière et par conséquent à un salaire ne reçoit aucune gratification pour les sacrifices qu'elle s'impose?

Ce sont des aberrations du genre qui font que les Québécois qui gagnent honnêtement leur salaire et qui le voient fondre sous le fardeau des taxes ont manifesté leur ras-le-bol.

Enfin, les Québécois pourront voter selon leurs convictions personnelles. Pour les questions d'ordre moral, il n'y aura pas de ligne de parti. Ce sera enfin le vrai retour de la démocratie.

Paul Lafrance
 Loretteville

VOUS POUVEZ FAIRE PARVENIR vos lettres à l'adresse suivante:
 Carrefour des lecteurs
 Journal LE SOLEIL
 925, chemin Saint-Louis, C.P. 1547
 Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6
 Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit de réviser et d'abréger ces lettres au besoin.
 Adresse électronique: opinion@lesoleil.com

Le projet Hertel-des Cantons en veilleuse

Le gouvernement doit tout bloquer jusqu'aux prochaines élections

Jean-Louis Gendron

Coalition des citoyens et citoyennes de Val-Saint-François

(Au premier ministre du Québec)

Comme vous le savez sans doute, de récents sondages ont clairement indiqué que la majorité des citoyens ne faisaient plus confiance aux politiciens supposés les représenter.

Nous aimerions aujourd'hui vous faire part de notre propre désillusion face à votre gouvernement, désillusion que semblent d'ailleurs partager la plupart des Québécois et Québécoises, les résultats des dernières partielles ayant été très éloquent à cet égard.

Comment en effet réagir quand, quelques jours seulement après avoir

promis d'écouter dorénavant davantage les citoyens, vous avez eu le culot de donner votre aval à la poursuite des travaux de construction de la ligne à haute tension Hertel-des Cantons, alors même que le B.A.P.E. (organisme qui, devons-nous vous le rappeler, sert justement à écouter le citoyen) a jugé le projet non nécessaire à la sécurisation du réseau d'Hydro-Québec?

Faut-il vous rappeler que votre parti avait pourtant promis de respecter les conclusions de l'organisme? Faut-il vous rappeler que vous vous targuez de diriger un parti social-démocrate, fier de la création du B.A.P.E. en question? Faut-il, enfin, vous rappeler ce jour de janvier 2001 quand, ministre des Finances à l'époque, vous aviez eu une rencon-

tre, à Sherbrooke, avec deux de nos représentants, où vous aviez parlé du projet Hertel-des Cantons comme étant une «regrettable erreur»?

Malheureusement, les citoyens de Val-Saint-François doivent admettre ne pas être étonnés par la tournure des événements, ayant déjà «gouté» à la vision bien particulière du pouvoir que vous et votre parti avez, soit: les décrets autorisant la construction sauvage, sans auditions, du premier tronçon de la ligne, le dépôt de la loi 42 — loi rétroactive qui a fait sauter d'horreur le Barreau, qui enlève tout droit de contestation aux citoyens concernés par cette ligne dont la construction venait d'être jugée illégale — et, aujourd'hui, l'autorisation de la poursuite des travaux même si la va-

lidité de la loi 42 est présentement soumise à une contestation devant la Cour d'appel du Québec.

Il est clair que le citoyen (sauf peut-être pendant le court laps de temps qui précède les élections...) n'est pas, de votre point de vue, un collaborateur à la construction d'une société mais plutôt un adversaire qu'il faut tenir à l'écart des décisions importantes, loin des débats de société et, au besoin, qu'il faut écraser par l'ajout de lois spéciales afin qu'il n'ait éventuellement plus de possibilités de se défendre.

Peut-être, souhaitons-le, d'autres citoyens se joindront-ils à nous quand ils apprendront que la société SNC Lavalin (répondant «par hasard» à un appel d'offres d'Hydro-Québec) pro-

pose de construire à Granby, le long de la ligne Hertel-des Cantons, une centrale thermique qui, faut-il le rappeler, augmentera la production des gaz à effet de serre au Québec!

Les prochaines élections seront déterminantes. Nous, citoyens comme les autres, vous demandons donc expressément de mettre en veilleuse, jusqu'à cette échéance, tous ces projets: ligne Hertel-des Cantons, centrale thermique, barages..., cela afin que la population puisse enfin se prononcer là-dessus. Cela implique, évidemment, de ne pas laisser le président d'Hydro-Québec, M. André Caillé, ni les lobbyistes de l'industrie électrique du Québec gouverner à votre place pendant ce temps...

CATAMARAN RIMOUSKI-FORESTVILLE

Un nouvel exploitant pour l'été 2003?

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — Le traversier-catamaran *CNM Évolution*, qui fait la navette entre Rimouski et Forestville depuis cinq ans, pourrait passer la saison prochaine entre les mains d'un nouveau propriétaire pour cause de non-rentabilité. Le navire, qui accueille 30 autos et 175 passagers, est à vendre depuis sa mise en service en 1998.

«Le gouvernement sait que le catamaran est à vendre pour des raisons de non-rentabilité. À ma connaissance, il n'y a pas d'offre du gouvernement du Québec pour acheter le *CNM Évolution*», a indiqué la députée Solange Charest, lors d'un entretien téléphonique avec LE SOLEIL, ajoutant que «le gouvernement, même s'il prévoit reprendre l'an prochain le service Rimouski-Forestville, ne nuit en rien à l'entreprise de M. Journault».

Un nouveau service de traversier entre Matane, Baie-Comeau, Rimouski et Forestville viendrait, selon la députée et secrétaire d'État, alléger la circulation routière sur la route 138 et sur la 132 entre Rimouski et Matane.

Des pourparlers ont bel et bien lieu entre Québec et les propriétaires du *CNM Évolution*, confirme Michel Journault.

«Il n'y a rien de sérieux ou d'avancé comme tel», déclare-t-il, précisant par ailleurs qu'il n'y a pas actuellement de négociations avec une entreprise privée pour la vente du traversier.

«Avec l'entretien et l'hivernage du *CNM Évolution*, notre résultat financier n'est plus le même, mais construire un catamaran à plus haute capacité ne représenterait pas de problème pour les Chantiers navals Matane», de souligner Michel Journault.

La Ville de Rimouski n'a pas l'intention de mettre de l'argent dans un projet de relance. Le maire Michel Tremblay soutient que c'est au gouvernement provincial d'agir dans ce dossier.

Tout chambardement des lignes fluviales entre les deux rives entraînerait aussi des demandes de permis à la Commission des transports du Québec.

Selon un projet de la Société des traversiers du Québec (STQ), les traversiers de Rimouski et de Matane ne feraient plus qu'un en 2006 au profit d'un nouveau catamaran, sous gestion privée, d'une capacité de 60 véhicules et de 300 passagers qui ferait la navette entre les villes de Rimouski, Baie-Comeau et Matane, sans mentionner Forestville.

Le nouveau traversier, dont le coût est estimé entre 130 M\$ et 150 M\$, serait loué au chantier naval qui l'aurait construit pour être en service six mois par année, tandis que le *NM Camille-Marcour* à Matane poursuivrait ses opérations sur une base de 12 mois.

AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DU BSL

Les propriétaires forestiers haussent le ton

Ils souhaitent avoir leur mot à dire dans l'organisme

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — Les producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent veulent avoir une emprise directe sur les décisions de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

Le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent et la Fédération des organismes de gestion quittent le comité consultatif des propriétaires qui, à l'intérieur de l'Agence, avait pour fonction de donner des avis sur toutes les questions relatives à la mise en valeur de la forêt privée.

Un avertissement adressé à l'Agence en raison du sort réservé aux propositions des propriétaires de boisés privés.

«Les demandes de changement sont amenées par les sept vérificateurs de l'Agence sur le terrain. Les propriétaires font des demandes, mais elles n'étaient pas acheminées. Pour se faire entendre, on ne passera plus par le comité de l'Agence qui a pris un virage centralisateur ces dernières années en devenant une boîte de plus en plus autosuffisante», souligne Ré-

gnald Tremblay, président de la Fédération des organismes de gestion en commun.

ILS VEULENT CORRIGER LE TIR.

«Sur 75 recommandations de modification des normes soumises au conseil d'administration, environ 45 avaient pour but de contrer des exceptions», a expliqué Jean Tremblay, directeur général du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent. Nous avons beau participer, nous ne sommes pas écoutés. On va prendre les moyens qu'il faut pour faire valoir l'opinion de la clientèle.»

Sauf pour le concours du Mérite forestier, les pratiques abusives et la révision des normes, les doléances des producteurs ne prendront plus un an pour être débattues.

Le directeur général de l'Agence régionale, Jacques Lévesque, voit ce changement d'un œil positif. «Le comité va relever de leurs organisations qui interviendront au conseil d'administration. Je m'inquiétais qu'on ne puisse plus réviser les normes forestières. Mais on me dit qu'il n'y aura pas de problème.»

L'Agence des forêts privées, qui gère un budget de l'ordre de 16 M\$, regroupe aussi des représentants de l'industrie forestière, du monde municipal et du ministère des Ressources naturelles.

«Nous avons beau participer, nous ne sommes pas écoutés»

CHARLEVOIX
Une très longue liste d'épicerieSYLVAIN DESMEULES
Collaboration spéciale

■ LA MALBAIE — Les deux CLD, les deux MRC et la SADC de Charlevoix se sont finalement mis d'accord sur les priorités du plan de relance et de diversification de l'économie de Charlevoix, une feuille de route pour le moins ambitieuse qui énumère une douzaine de projets totalisant plus de 25 millions\$. Un projet collectif qui semble faire l'unanimité.

Charlevoix veut accentuer la réputation de destination ski en injectant 4,9 millions\$ dans la remise à niveau du parc régional du Mont Grand Fonds qui, combiné au récent développement du Massif, contribuerait à faire de la région «un grand chalet de ski», le tout appuyé par une campagne publicitaire de 600 000\$ sur trois ans.

La région voudrait faire de Saint-Joseph-de-la-Rive et de Port-au-Persil des attraits visuels majeurs de Charlevoix en développant notamment des aires touristiques, des projets de plus de 2 millions\$. Le plan de relance n'hésite pas à reconnaître la lacune en matière de pistes cyclables et réserve 2 millions\$ pour développer des boucles dans l'arrière-pays et le long du littoral.

Malgré la timidité de la ressource, la mise en valeur des rivières à saumons est également dans la mire du plan de relance. Sur la rivière du Gouffre, l'installation de clôtures de comptage, des inventaires, l'aménagement de frayères, la mise en service d'incubateurs, la restauration de fosses et la promotion nécessiteraient 815 000\$.

Sur la rivière Malbaie, d'importants travaux pour faciliter la montaison du saumon ont déjà été réalisés à la hauteur du barrage d'Abitibi-Consolidated, mais la construction d'un centre d'interprétation, d'un incubateur, d'un secteur de villégiature haut de gamme et de bassins pour garder les saumons avant le frai reste à faire, tout ça pour un montant de 4,4 millions\$.

Parmi les projets spécialisés, le plan de relance énumère la construction d'un centre d'affaires (1,5 million\$) pour le tourisme corporatif, la construction d'une usine de traitement de liège (1,5 million\$), le développement d'un centre international de formation et de développement en auberge et produits du terroir (5,6 millions\$) et l'implantation d'un centre de recherche et d'un laboratoire en bio-innovation (1 million\$). À cela, il faut ajouter des sommes en immobilisations de 1,5 million\$ pour la valorisation des projets selon le concept de forêt habitée et de 600 000\$ pour la prospection industrielle, laquelle prévoit la création d'un secrétariat au démarchage.

Finalement, deux vœux pouvant soutenir la relance accompagnent ces priorités : la conservation des acquis économiques, notamment en matière de santé, et l'assouplissement des mesures en matière d'assurance-emploi au prochain tour de la réforme.

Pour nous aider à démarrer l'été en beauté, nous avons demandé à nos fournisseurs de nous faire des **PRIX ENCORE PLUS BAS** et nous vous **FAISONS BÉNÉFICIER DE CES ÉCONOMIES!** Venez nous voir et profitez des offres incroyables de l'événement **NE PAYEZ PAS UN ROND**. Vous ne serez pas déçus!

L'ÉVÉNEMENT

NE PAYEZ PAS UN ROND EN COURS!

Un style nouveau et séduisant pour l'été!

Recouvrement en jacquard résistant à l'usure, élégant dossier arrondi avec coussins assortis et contrastants, dans un motif abstrait et coloré.

Fauteuil 469\$ Causeuse 569\$ Table à café 229\$
Table de bout 189\$ Lampe 99\$

Prix spécial 599\$ Sofa
Livraison incluse

Sealy

Ens. lit 1 place Royal Comfort de Sealy

Ens. lit 2 places 469\$
Ens. grand lit 499\$
Ens. très grand lit 749\$

Prix spécial 329\$
Livraison incluse

SAMSUNG

27"

TV stéréo 27"

• Jusqu'à 580 lignes de résolution, filtre peigne numérique
• Entrée vidéo à composants pour DVD
• Télécommande avec vitesse de balayage

Prix spécial 399\$
Livraison incluse

Inglis

SUPER DUO DE BUANDERIE!

Laveuse de super capacité 3,2 pi. cu.

• 6 programmes de lavage automatique
• 3 réglages de température lavage/rinçage
• Moteur à transmission directe

Sécheuse de très grande capacité

• 4 programmes et séchage automatique
• Minuterie avec 3 réglages de température
• Porte à grande ouverture

Prix spécial pour le duo 878\$
Livraison incluse

BONI SURPRISE de 30\$ de LÉON VOIR DÉTAILS EN MAGASIN

Plus Avec un achat minimum de 750\$

NE PAYEZ PAS un sou pour UN AN!

Pas d'acompte! Pas d'intérêt! Pas de mensualité! Sur TOUT ARTICLE dans nos supermagasins

Léon

LA SEULE CHAÎNE DE **SUPERMAGASINS** DE MEUBLES AU PAYS

VANIER
100, rue Chabot,
à proximité des Halles Fleurs de Lys
(418) 683-9600

STE-FOY
Place de la Cité
2600, boul. Laurier
(418) 657-6902

HEURES D'OUVERTURE Lun. - mer. de 9 h à 18 h, jeu. - ven. de 9 h à 21 h, samedi de 9 h à 17 h, dimanche de 11 h à 17 h

*S.A.C. Les taxes applicables sont dues au moment de l'achat. Dans le cas d'un mode de paiement alternatif, un relevé de compte sera émis à l'acheteur après la livraison de l'article et 30 jours avant que le solde ne soit dû. Dans le cas d'un mode de paiement VISA/Discover, un relevé de compte mensuel sera émis. Le solde est dû dans un délai de 15 jours de la date d'achat. Les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier d'un magasin à l'autre. Les remises «éponges» ne sont pas disponibles sur certains articles. *Voir en magasin pour les régions où la livraison est assurée. Non applicable sur les achats en gros et les articles défectueux. Remerciez-vous en magasin sur d'autres méthodes de paiement. Un acompte de 15 pour cent est requis pour les commandes spéciales.